

189^e session du Synode
DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 1^{er} décembre 2021
Montmirail

Séance de relevée
Mercredi 19 janvier 2022
Malvilliers

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENCE M. Laurent Widmer

La présidente salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés et Protestinfo

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant

Mme Bérénice L'Epée, ArclInfo

Canal Alpha

RTN

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville et François Perroset (présent l'après-midi)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (présente le matin)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (excusé)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués.

Le 1^{er} décembre 2021 : 37 députés et suppléants sont présents puis 38.

Le 19 janvier 2022 : 34 députés et suppléants sont présents.

Ordre du jour du 1^{er} décembre

08h15 Ouverture de la session

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants

2. Élections complémentaires : Synode missionnaire (2 suppléants)
Commission de consécration (1 pasteur.e)

3. Rapport n°1 du Conseil synodal : Budget 2022
 4. Rapport de la commission synodale
 5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Une bénédiction nuptiale pour tous les couples mariés
 6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Système salarial et conditions d'emploi de certains postes nécessaires au fonctionnement institutionnel – séance de relevée du 19.01.2022
 7. Rapport n°4 du Conseil synodal : Changements réglementaires concernant les services cantonaux
 8. Rapport d'information oral du Conseil synodal : Projection EREN2023 - séance de relevée du 19.01.2022
 9. Rapport d'information n°5 du Conseil synodal : Bilan de l'offre d'accompagnement spirituel des employés de l'EREN
 10. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal : Avancée de la politique asile
 11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle
 12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
 13. Questions des députés et réponses du Conseil synodal
- 11h00 Culte à Montmirail
- 12h15 Repas
- 13h30 Reprise de la session
- 17h00 Fin de la session

Ordre du jour du 19 janvier

19h00 Ouverture de la séance de relevée

1. Rapport n°3 du Conseil synodal : Système salarial et conditions d'emploi de certains postes nécessaires au fonctionnement institutionnel
2. Rapport d'information oral du Conseil synodal : Projection EREN2023

22h00 Fin de la séance de relevée

Ouverture de la session

À 08h15 la présidente ouvre la 189^e session du Synode.

M. Frédéric Jakob, député ministre de La BARC, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) Nouveaux députés :

Pierre Bridel, député laïc, paroisse de Neuchâtel
Nicole Humbert-Droz, députée laïque, paroisse du Joran
Sylvane Auvinet, députée ministre, paroisse du Joran

❖ Le Synode valide les élections complémentaires de députés à l'unanimité

b) Nouveaux suppléants : aucun

2. Élections complémentaires

Synode missionnaire (2 suppléants) : aucun

Commission de consécration (1 pasteur.e)

Mme Marianne Chappuis, pasteure, se propose à l'élection.

❖ Élue par 37 oui, à l'unanimité

3. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Budget 2022

M. Jacques Péter, rapporteur

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, chers frères et sœurs en Christ, un nouveau budget déficitaire, certes, un budget qui répond aux choix du Synode, sur proposition du Conseil synodal, de ne pas adapter le tableau des postes, d'attendre l'avancée du processus EREN2023, pour prendre d'autres décisions qui pourraient être une modification du tableau des postes, des ventes d'immeuble ou d'autres éléments. Donc effectivement les seuls éléments nouveaux, ils étaient prévisibles, c'est l'impact de cette fameuse pandémie qui nous cloue depuis bientôt deux ans, et si les paroisses ont vécu des baisses de rentrées financières en 2020, le système de perception de la contribution ecclésiastique allait avoir un impact une année plus tard. Les chiffres actuels que nous avons pour cette année nous laissent présager une baisse plus importante du montant de la contribution ecclésiastique récoltée et nous en avons tenu compte bien évidemment pour établir ce budget 2022.

Il y a toujours un certain délai entre l'impression de ce document et la séance du Synode. Nous avons deux éléments importants qui vont modifier ce budget 2022 qui se situent au niveau des charges salariales.

Le premier élément, c'est la question du taux de cotisation de la LPP, autant pour les employés que pour les employeurs. Par sécurité, lors de l'élaboration du budget, nous n'avons pas tenu compte des éléments qui pouvaient être modifiés par le Grand Conseil. Les modifications du taux de cotisation décidé par le Grand Conseil ont un impact direct sur nos charges puisque nous allons pouvoir faire, avec cette baisse du taux de cotisation, une diminution de nos charges de CHF 135'000.-. Ce montant se situe sur deux éléments : la baisse de la cotisation pour les

employeurs et le fait que nous allons pouvoir adapter la revalorisation salariale transitoire qui existait depuis trois ans, qui était de CHF 120.- par EPT et qui va passer à CHF 20.-. C'est simplement dû au fait que comme les collaborateurs paieront moins de cotisation, l'EREN devra moins les soutenir suite à l'adaptation qui a eu lieu en 2018. C'est le côté positif de cette présentation.

Le deuxième élément, qui a un impact négatif pour environ CHF 20'000.-, qui est nouveau, c'est l'explosion des coûts de l'assurance perte de gain maladie puisque nous devons constater, malheureusement, une augmentation, principalement pour des troubles d'ordre psychique, d'absence de collaborateurs. Bien évidemment les assurances ne sont pas des Pestalozzi bien habillés. Quand il y a trop de charges pour une assurance, on renégocie les taux de cotisation. À l'issue des négociations faites avec l'aide d'un courtier, nous arriverons malheureusement à un doublement du taux de cotisation. Cela veut dire CHF 20'000.- de charges supplémentaires pour l'employeur et pour un employé classe A, 13 HP, une augmentation de CHF 35.- par mois pour sa cotisation d'assurance perte de gain maladie.

Au niveau du budget présenté, avec CHF 1'215'000.- de déficit prévisible, cette économie de CHF 135'000.- et la péjoration de CHF 20'000.- va nous amener à un budget avec un déficit prévisible de CHF 1'100'000.-.

Voilà pour l'introduction. Le Conseil synodal est conscient que la situation financière est difficile mais il reste dans la même ligne que la ligne validée par votre autorité, c'est-à-dire, acceptons ces déficits le temps que nous puissions offrir un autre visage de notre Église à la population.

Merci de votre attention.

M. Johann Robert, commission d'examen de la gestion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, chers amis,

La commission d'examen de la gestion a examiné le budget 2022 tel qu'il vous est présenté le 12 novembre 2021 en présence de MM. Jacques Péter, conseiller synodal en charge des finances, Alain Montandon, responsable de la comptabilité, et Denis Jeanneret, secrétaire général.

La CEG peut pratiquement répéter son commentaire de décembre 2020 sur le budget 2021 tant le budget présenté pour l'année prochaine ne présente pas d'évolutions marquantes par rapport aux années antérieures : « les charges sont relativement stables et la prévision sur l'évolution à la baisse de la contribution ecclésiastique continue dans le trend des années antérieures ». Le Synode a accepté de maintenir le tableau de postes jusqu'en 2024 et par conséquent les déficits des prochaines années, dans l'attente du résultat du processus EREN2023 qui est en route.

Quelques points, qui n'entraînent aucune nécessité de modifier le budget pour autant, doivent encore être éclaircis, en particulier le renouvellement d'assurance de personnes et la question de la diminution des cotisations pour la Caisse de pensions.

Il est à relever que les modifications structurelles et de dotation en postes de travail rendent la comparaison des exercices relativement ardue. Des pourcentages de poste transitent en effet d'un centre analytique à l'autre. Merci aux rédacteurs d'avoir ajouté les modifications d'EPT dans les lignes. Cela aide quelque peu.

La CEG s'est interrogée sur le poste « Frais de mandataires externes » d'un montant de CHF 40'000.-, en page 10, sous « Paroisses ». Il s'agit des coûts du mandat d'un administrateur paroissial pour la paroisse La Chaux-de-Fonds, en difficulté, mandat donné par le Conseil synodal et pris entièrement en charge par la caisse centrale. La CEG considère qu'il aurait été bienvenu de discuter pour le moins de la répartition de ces frais entre paroisse et Église cantonale pour les prochaines années.

La CEG s'est aussi penché sur la participation des hôpitaux et EMS, sujet dont il a été question déjà plusieurs fois au Synode. Il semble important pour la CEG que la question de l'implication de l'EREN dans les hôpitaux et EMS soit rediscutée à l'avenir.

Enfin, bien que cela ne soit pas tout à fait l'objet du budget, la CEG réitère sa demande que les critères de constitution et surtout d'utilisation des réserves soient définis. Cela pourra permettre aussi d'amortir la dure réalité financière et comptable.

La CEG remercie le Conseil synodal et l'administration pour l'établissement du budget, dont le document est clair et bien fait. Elle recommande au Synode l'acceptation du budget.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

La paroisse de Val-de-Ruz est favorable à l'entrée en matière sur le budget malgré le montant considérable du déficit budgété, mais nous sommes conscients que la maîtrise des charges est faite le mieux possible. Ce n'est pas avec un immense sourire que nous acceptons ce budget, mais nous pensons qu'il est raisonnable au vu des circonstances actuelles. Nous recommandons l'entrée en matière et remercions le Conseil synodal pour le travail effectué.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux entre en matière sur le budget, elle regrette cependant qu'il n'y ait pas d'indication dans les pages correspondant aux évolutions possibles des salaires du secrétaire général et des ressources humaines, par rapport au rapport n° 3 qui est soumis au présent Synode. Cela aurait été appréciable d'avoir une fourchette en note de bas de page.

Un point positif est l'apparition des EPT à la hauteur des charges salariales. C'est très appréciable de voir de quoi il en retourne.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran entre clairement en matière sur le budget, avec le souci de savoir quelle stratégie sera appliquée en cas de déficit de CHF 1,1 million, comme mentionné, pour cette année et la suivante. À moins qu'un legs apparaisse de façon extraordinaire.

Dans le budget, il n'est pas question de la projection salariale pour des postes rémunérés différemment, et il aurait été souhaité de la voir apparaître, d'une façon ou d'une autre, par exemple en note de bas de page.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Concernant une ligne supplémentaire dans les commentaires, on se retrouvait devant des questions de délais, le rapport, qui va être discuté en cours de session par rapport à l'adaptation de certains postes administratifs, ne nous permettait pas, au moment de la validation du budget, d'avoir les chiffres exacts. Ce chiffre de frais supplémentaires sera, et vous l'avez dans le rapport annexe, pour une année complète d'au maximum CHF 90'000.-.

Pour répondre à une question de fonds de savoir ce qu'on va faire s'il y a réellement ce déficit ? On va devoir trouver des solutions qui pourraient être la vente d'immeubles ou l'augmentation des hypothèques sur certains immeubles. La difficulté devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, comme nous sommes dans un processus, c'est de décider quel immeuble il faut vendre. En vendant un immeuble, est-ce que ce sera toujours possible de subventionner 7 postes chaque année grâce à la rentabilité des immeubles ? D'autre part, vendre aujourd'hui est peut-être une erreur pour après 2023 puisque nous ne connaissons pas exactement quel sera le visage de notre Église. La seule chose qu'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'il y aura toujours des paroisses et des secteurs cantonaux. Par peur d'un déficit, l'erreur que nous ferions aujourd'hui serait de vendre maintenant. Mais nous devons effectivement adapter notre voilure immobilière si on ne veut pas continuer de prendre un certain nombre de risques.

Le gros problème devant lequel nous pourrions nous trouver, c'est la question des liquidités qui par moment peuvent nous poser problème puisque les premières rentrées importantes arrivent

en mars-avril-mai par la contribution ecclésiastique. Actuellement, la question des liquidités ne nous pose pas de problème.

Il a été question de l'utilisation des réserves importantes. Nous devons redéfinir, de manière très claire, en fonction des fonds spécifiés et de certaines réserves, comment mettre et retirer l'argent et dans quel cadre. C'est un travail qui est en cours.

Je veux revenir sur une information que j'ai oublié de vous donner concernant l'assurance maladie. Il y a une augmentation de cotisation pour les employés, et l'analyse faite est que nous devons, d'une manière ou d'une autre, éviter de nouvelles hausses. Nous souhaitons très clairement entrer en discussion avec l'ASSEMPEREN au sujet de l'ensemble des conditions de l'assurance pertes de gain. Les conditions dont bénéficient les collaborateurs sont anciennes et des choses ont évolué. Une question à se poser est de savoir s'il est logique qu'une personne malade augmente son salaire durant les 3 premiers mois de sa maladie. Les changements réglementaires font que c'est cette réalité aujourd'hui. Il faut adapter nos règlements à la réalité d'aujourd'hui.

Il a été soulevé la question d'un mandataire externe. Le Conseil synodal a fait une analyse. Je vous rappelle que le Conseil synodal a la responsabilité de la supervision des paroisses dans son ensemble. Si le Conseil synodal a pris une telle décision, douloureuse, c'est bel et bien qu'il y avait un risque très fort d'implosion de la paroisse ; et nous ne pouvons pas nous permettre de laisser une paroisse continuer d'avoir des difficultés.

Concernant la question de la répartition, nous nous sommes très clairement posé la question. On entre dans la problématique de l'injustice des fortunes et de la vie des paroisses. La paroisse de la Chaux-de-Fonds a fait beaucoup d'efforts. Elle a vendu un temple qui a été détruit et a vendu un deuxième temple, transformé en salle de spectacles, pour pouvoir continuer d'assumer l'entièreté des frais de ses autres lieux de culte. Quand une paroisse met CHF 80'000.- à CHF 100'000.- de frais d'entretien par année pour ses lieux de culte, alors que la majorité des autres paroisses a la chance que l'entretien des lieux de culte est payé par les communes, l'analyse du Conseil synodal a été qu'il ne pouvait pas encore demander un effort financier à la paroisse de la Chaux-de-Fonds, alors qu'elle a de forts déficits en lien avec sa réalité historique.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Je réagis comme ancienne présidente de paroisse. Je suis un peu choquée de l'importance de la somme accordée par le Conseil synodal pour pallier aux difficultés de la paroisse de la Chaux-de-Fonds. De plus, dans le budget, il n'y a aucun retour financier de la paroisse. On vient d'entendre les explications mais je garde personnellement un point d'interrogation. D'autre part, c'est un peu un affront face aux présidentes et présidents qui assument leurs responsabilités bénévolement, qui sont confrontés eux aussi et parfois de manière importante, aux difficultés diverses de leur paroisse.

J'ai vu dans le bus, et j'ai été un peu étonnée, l'information au sujet de la paroisse de la Chaux-de-Fonds avec la précision que cette présidence allait durer 2 ans. J'ai un peu de peine à comprendre ce laps de temps si long. Je comprends qu'il faut aider cette paroisse mais je me pose un certain nombre de questions.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

La présidente tourne les pages, page par page

Mme Delphine Collaud, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

P.7, point 7, journée d'offrande, chiffre ridicule de CHF 7'300.-. Soit il faut changer le nom et ne plus l'appeler journée d'offrande, ou alors il faut en refaire quelque chose. Je serais intéressée que les paroisses se mobilisent et soient inventives pour en faire une vraie journée d'offrande. Je

me mets à disposition pour être dans un groupe de travail, si d'autres personnes ont envie de me rejoindre.

M. Jacques Péter, Conseil synodal

La réalité de la question de la journée d'offrande montre bel et bien une réalité paroissiale. La journée d'offrande devient, comme la collecte des réfugiés, comme celle de la Réformation, un sympathique ronron d'annonce de la collecte mais sans automatiquement d'efforts spécifiques faits. Historiquement il y avait un effort cantonal d'envoi de bulletin de versement à toutes les personnes qui se déclaraient réformées. Les collectes des paroisses venaient en surplus. Pour des raisons que je ne connais pas, il a été décidé que cela coûtait trop cher. On a clairement un problème de marketing. Il n'est pas possible d'augmenter les recettes sans augmenter la publicité. Malheureusement la publicité coûte cher. Alors soit nous remettons quelque chose en place au niveau cantonal, avec un coût, soit les paroisses se disent qu'elles peuvent faire quelque chose de leur côté. Mais oui, durant ces 30 dernières années, la journée d'offrande est devenue une collecte parmi d'autres.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

P.8, ligne 11, malgré la hauteur du déficit budgété, et de manière paradoxale, nous nous étonnons de voir un tiret annonçant aucun frais ; alors certes le projet EREN2023 est devenu un processus, mais est-ce que cela veut dire que les frais sont différés sur le budget 2023 et qu'il y aura un montant important sur le processus EREN2023 ?

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

P.11, ligne 18, nous avons entendu avec plaisir les explications de la CEG sur la participation des EMS. Nous constatons que le chiffre budgété pour 2022 est nettement plus bas que le budget 2021, légèrement plus haut que les comptes 2020. Lors de la séance de préparation, le représentant du Conseil synodal nous a parlé des offres différentes aux EMS notamment une offre premium. Nous nous demandons s'il n'y avait pas une possibilité de prendre appui sur les EMS qui paient la participation de l'EREN dans leurs structures afin de montrer une plus-value dans ce domaine ? Cercle vertueux pour que d'autres homes se mettent, idéalement, à mieux financer le travail des Églises reconnues dans leurs propres structures.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P.11, ligne 7, à quoi est due la légère augmentation du poste pour les aumôneries du CNP ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Heureusement le projet EREN2023 avance, donc il n'est pas question d'arrêter ni de dire qu'il ne va rien nous coûter. Simplement, il apparaît sous Conseil synodal car il est devenu un projet cantonal de notre Église. Le choix fait est d'arrêter de mettre de l'argent sans savoir ce qu'on va faire de cet argent. Un effet direct du processus EREN2023, c'est la plateforme Recherche et développement, qui apparaît en page 14, avec un coût de collaborateurs et des frais. L'idée est, lorsque le projet est passé devant le Synode, de le budgéter dans la bonne section et que cela n'apparaisse plus sous projet EREN2023 du Conseil synodal.

Concernant les aumôneries, nous attendons la fin d'un projet pilote en septembre 2022, pour voir si l'idée d'avoir un accompagnement spirituel offert par les Églises est quelque chose de positif et de porteur et si cela peut donner envie pour des projets nouveaux. Pour savoir si on va changer notre pratique de savoir ce qu'on peut exposer en tant qu'Église aux EMS, nous attendons la fin de ce projet qui est un poste actuellement totalement subventionné par l'institution qui est entrée en matière et avec qui nous collaborons.

CHF 57'000 en 2020, CHF 60'000 en 2022, c'est la réalité. Arrêtons de mettre des chiffres que nous ne pouvons pas atteindre. Soyons clairs avec les chiffres. CHF 60'000.- est un chiffre que nous pensons pouvoir atteindre. Les CHF 80'000.- faisaient partie de l'idée que des contacts avec les EMS seraient possibles et qu'une dynamisation serait possible. La réalité est que notre Église

est relativement petite. Quand une personne prend sa retraite ou part, il y a toujours un temps de latence pendant lequel les choses ne peuvent pas se faire. Maintenant, vis-à-vis des EMS, en ayant un nouveau responsable du secteur santé et un nouveau conseiller synodal pour ce département, nous allons reprendre, d'une manière ou d'une autre, notre bâton de pèlerin pour aller voir les EMS. Mais de manière officielle, depuis le départ de Jacqueline Lavoyer, il n'y a pas eu d'efforts faits dans le contact des EMS, par manque de personnel.

CHF 40'000.- c'est un temps de travail à 30% payé au salaire d'un ministre. Aujourd'hui, un spécialiste de gestion de conflit, c'est entre CHF 1'500.- et CHF 2'000.- par jour. La personne, indépendamment de ses compétences, a clairement accepté une baisse de salaire. Ce n'est pas un affront vis-à-vis des présidents de paroisse et des modérateurs. Cela n'a jamais été l'objectif du Conseil synodal. Nous avons pris une décision pour permettre à des collaborateurs et à des bénévoles de pouvoir dire "ouf, les choses vont mieux et on est content de pouvoir revenir au culte et à la paroisse". C'est uniquement dans cet objectif que cela a été fait.

Néanmoins, on doit se poser la question, ce qu'EREN 2003 ne nous a pas permis parce qu'il y avait encore suffisamment de forces. Est-ce qu'il est encore acceptable et tenable, avec la grandeur des paroisses et les exigences de compétences qu'on attend d'un président d'un Conseil paroissial, que ces personnes fassent cela à titre purement bénévole ? Oui, c'est une grosse question, indépendamment de la question de la paroisse de la Chaux-de-Fonds, et c'est aussi une des idées de vouloir développer un soutien, une mutualisation au niveau administratif, etc. On doit simplifier les choses et j'espère que nous aurons tous le courage de nous poser la question "Est-ce qu'un poste de président de Conseil paroissial peut encore être un poste purement bénévole ?" Dans notre société, la reconnaissance passe très souvent par le salaire. C'est une question ouverte que le Conseil synodal souhaite garder ouverte dans le processus EREN2023.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux
P.17, points 9 & 10, création d'imprimé, à A quoi est-ce que cela correspond ?

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux
P.18, point 5, il est indiqué CHF 22'000.- pour le mobilier et les machines de bureau, qu'est-ce qui est prévu d'acheter ou de remplacer ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu concernant les EPT. Quand il y a 2 chiffres, le chiffre de droite est la réalité des postes occupés au niveau comptable et à gauche, les postes prévus au budget.

Création d'imprimés : on revient sur la question de la communication. Parfois nous devons donner un mandat à un graphiste pour faire un certain nombre de documents, ou le service comm prend un certain temps pour faire des documents spécifiques. Il a été décidé de séparer les choses, plutôt que d'avoir un magma. Il y a le coût de la création des documents qui est clairement mis sous info-communication, et le coût d'impression qui va dans le secteur pour lequel le document a été fait.

Concernant le mobilier et les machines de bureau, sauf erreur, il est aussi considéré l'achat d'ordinateurs en vue de l'augmentation du nombre de collaborateurs et d'autre part, la question se pose également de fournir du matériel informatique performant pour certains conseillers synodaux.

La commission d'examen de la gestion a posé une question, en p.20, concernant les frais bancaires et CCP de CHF 21'000.-. Effectivement, un certain nombre d'investissements sont gérés par un institut bancaire qui facture ces frais. Nous allons revoir si nous continuons ou changeons de partenaire.

Résolution 1

Le Synode adopte le budget 2022.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

4. Rapport de la commission synodale

M. Johann Robert, rapporteur de la commission synodale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chères-chers collègues,

J'ai le plaisir au nom de la commission synodale d'introduire son rapport final. Celui est composé de trois tiroirs :

1. Le rapport final en lui-même présentant les grandes lignes de notre travail et le bilan des travaux
2. Le rapport sur la consultation des paroisses où la commission a synthétisé les réponses et constats et présenté ses réflexions et interrogation
3. Les réponses en elles-mêmes à disposition des organes internes de l'EREN pour alimenter les réflexions et travaux des paroisses et des divers groupes de travail

Je ne vais pas refaire l'historique entier de nos travaux. Cependant, il me semble utile de rappeler quelques éléments :

La commission synodale a été créée fin 2018 par le Synode en réaction à la proposition du Conseil synodal de lui permettre la réduction des dépenses de CHF 400'000.- en 2019 et 2020, sans indication de la nature des réductions, ce qui était difficilement acceptable.

Nous avons indiqué en juin 2019 que de nouvelles économies ne sont possibles sans toucher aux charges de personnel. Elles constituent 80% des charges de notre Église. L'économie des seuls « bouts de crayons » pour essayer les déficits budgétaires est très largement insuffisante. Notre Église doit donc se repenser en termes de vision, d'envies et de redéfinition des missions.

Nous avons fait le choix de pousser la nature de nos travaux à la marge du mandat que vous nous avez confié en consultant les paroisses, qui effectuent du travail de terrain, en leur donnant la parole. Nous les remercions vivement d'avoir joué le jeu et répondu au questionnaire.

Des constats et observations, je relèverai 4 points :

1. Nous avons constaté qu'il y a « accoutumance au moins ». On ne se rend plus forcément compte que l'on fait les mêmes efforts ou les mêmes activités que lorsqu'il y avait le double de fréquentation, par exemple.
2. Notre Église vit une double réalité de vie : celle des paroisses et celle de l'Église cantonale. Il est absolument nécessaire de travailler sur le thème du lien.
3. L'argent doit être thématiqué. Plus généralement, la communication de nos besoins humains et financiers dans la logique du « demander pour recevoir ».
4. Le contexte paroissial n'est plus un lieu évident pour développer de nouveaux projets qui demandent beaucoup d'énergie.

La commission synodale considère maintenant que nous sommes arrivés à un nouveau carrefour de la vie de notre Église et que le chemin des travaux de la commission se termine. De nouvelles voies s'ouvrent avec les divers travaux des groupes de travail en lien avec le processus EREN 2023. L'utilisation d'une commission synodale est un outil extraordinaire, qui doit le rester.

Nous tenons encore à ajouter que la création de la commission synodale n'a pas été la bienvenue pour tous. Cette situation n'a pas toujours facilité les relations, la collaboration ou nos travaux. Nous assumons toutefois le choix d'exprimer de manière directe ce que l'on constatait et ce que l'on pensait, même si cela n'est pas dans les habitudes de notre Église. De plus, à l'avenir, nous suggérons, nous recommandons que le Bureau du Synode soutienne plus activement les commissions synodales qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires.

Après ces travaux intenses, convaincu de l'utilité de leurs travaux, mais aussi pour certains avec un léger goût d'inachevé, tous les membres de la commission remettent leur mandat ce jour et ne souhaitent pas poursuivre d'autres travaux dans ce cadre.

Pour terminer, en tant que président de la commission synodale, je tiens à remercier les membres de la Commission pour le travail effectué et le temps consacré : Natacha Aubert, Bénédicte Gritti, Martine Schlaeppy, Monique Vust, Gilles de Reynier, Thomas Isler et Patrick Schlüter. Elles et ils ont formé une équipe impliquée, avec une réelle envie de faire avancer notre Église. Je tiens aussi à remercier Jacques Péter, représentant du Conseil synodal au sein de la Commission, pour sa précieuse collaboration. Avec tout mon respect.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Chers députés, chers amis, C'est avec grand plaisir que je prends la parole au nom du Conseil synodal sur le rapport de la commission synodale.

Un plaisir car il est toujours agréable de lire un rapport bien écrit ou l'on voit très rapidement les enjeux, les résultats et les propositions.

En partant d'un enjeu financier, la commission s'est rapidement rendu compte du besoin plus profond de retrouver une vision et un fonctionnement de l'Église adaptée pour l'avenir. En cela, elle rejoint les enjeux discernés par le Conseil synodal.

Dans la consultation des paroisses, elle a réalisé le document regroupant les réponses des paroisses à son questionnaire. Ce document donne au Synode et au Conseil synodal une photographie des activités, du financement, de l'immobilier et des projets des différentes paroisses. Cette image de l'Église constitue une base de travail indispensable pour la suite des travaux du processus EREN2023. Il sera certainement un document clé pour la plateforme R&D. Ce document relève les forces et montre les limites de la partie presbytérale de notre Église.

Dans le rapport sur la consultation des paroisses, la commission explique les résultats et lance des réflexions et des propositions. Là encore, l'analyse et les propositions rejoignent les réflexions et les démarches du Conseil synodal.

Les réflexions de la commission relèvent des points sensibles et difficile à entendre par les paroisses. Elle montre au Synode et aux paroisses la nécessité de prendre conscience du besoin de changement. Le chemin doit certes construire sur des acquis mais implique l'abandon et la perte. La commission esquisse une voie difficile et douloureuse mais indispensable pour envisager un avenir et la pérennité de notre EREN.

La commission synodale relève également les difficultés entre les paroisses avec le Conseil synodal et l'administration cantonale. Les besoins de liens, de compréhension du terrain, de bonne communication doivent être impérativement améliorés. Nous pourrions ainsi expliciter et vivre la dimension presbytéro-synodale de notre Église. Le Conseil synodal prend la pleine mesure de ces réflexions et remarques. Certaines pourront être améliorées rapidement alors que d'autres requièrent des efforts importants de la part de l'Église centrale.

C'est donc avec plaisir que le Conseil synodal a pris connaissance de ce rapport car les résultats de la commission corroborent avec l'analyse du Conseil synodal. Cette concordance de point de vue nous conforte à avancer ensemble Conseil synodal, Synode et paroisses dans le processus EREN2023 pour atteindre ensemble un équilibre financier et vivre la communion fraternelle dans une Église équipée pour l'avenir.

Comme la commission synodale, le Conseil synodal porte ses espoirs sur la plateforme R&D pour avancer dans ce processus.

Le Conseil synodal reconnaît que la commission synodale est allée au bout de son mandat et invite le Synode à accepter la résolution 1 proposée.

Nous avons entendu que tous les membres de la commission arrêtent leur mandat aujourd'hui. Cependant le Conseil synodal a une proposition à vous faire. Il rejoint la commission dans son constat qu'il règne une fatigue dans les paroisses, mais aussi chez les ministres et les bénévoles. Il lui semble donc important de ne pas épuiser mais de plutôt chercher à insuffler une étincelle de dynamisme dans notre Église. Pour avancer ensemble, le Conseil synodal souhaite travailler avec une commission qui sera sa chambre de résonance. Pour créer cette nouvelle commission, il propose un amendement à la deuxième résolution en demandant à la commission de surseoir à la dissolution de ladite commission, que je défendrai ultérieurement. Le Conseil synodal remercie chaque personne impliquée dans cette commission par son engagement, son travail et pour son implication dans notre Église. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Nous entrons en matière sur ce rapport et soutenons les 2 résolutions. Nous nous réjouissons d'entendre l'avis du Conseil synodal sur l'amendement, afin de voir si notre position reste la même, ou évolue.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

J'ai bien lu le questionnaire, le retour, le fait que les paroisses qui ne souhaitent pas être nommées n'apparaissent pas, mais en même temps j'entends combien ce tableau va être la base d'un travail futur. Ce serait dommage de péjorer la réalité de l'Église en omettant une paroisse qui ne souhaitait pas que soit mis en avant ce qu'elle fait ou ne fait pas. Je souhaite que si ce tableau doit devenir la base de travail pour le groupe R&D, les paroisses, qui n'ont pas souhaité apparaître dans le document, apparaissent au moins dans une case anonyme pour qu'on sache ce qu'elles font et ce qu'elles donnent à notre canton.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode prend acte du rapport sur la consultation des paroisses.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le Synode dissout la Commission synodale spéciale chargée d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexions et de définition des mesures vers l'équilibre financier.

Amendement du Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir avec la Commission synodale un nouveau mandat visant à renforcer le partenariat entre l'Exécutif et le Législatif de l'EREN durant le processus EREN2023. Le nouveau mandat sera présenté au Synode en juin 2022.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Comme je l'ai déjà mentionné dans les commentaires sur le rapport de la commission, il est maintenant indispensable de continuer à travailler ensemble, Synode, paroisses et Conseil synodal, législatif et exécutif. Notre espérance à tous est que la plateforme R&D puisse donner des impulsions et des idées nouvelles pour l'avenir. Cependant, le Conseil synodal continuera ses travaux de mutualisation dans le processus EREN2023. Pour éviter un nombre incalculable de réunions dans les lieux de vies, les paroisses et les différents services qui épuiseront nos paroisses déjà bien fatiguées, il nous faut un outil adapté. L'outil que propose le Conseil synodal est une commission qui servira de caisse de résonance, qui partagera avec le Conseil synodal sur le processus EREN2023 et la perception du terrain.

Vous le savez comme moi, la mise en place d'une nouvelle commission prend de nombreux mois. De plus, actuellement les contours que sont le mandat de cette commission sont encore flou. Il serait donc illusoire de la mettre en place immédiatement. Pour dessiner le mandat et le rôle de cette commission, il semble opportun au Conseil synodal de s'attacher les services de la commission synodale ou de certains de ses membres.

En effet, ses membres ont travaillé de longues heures à réfléchir et analyser notre Église et sont devenus des spécialistes de la situation actuelle. Il serait donc bon de préciser le futur travail de cette nouvelle commission avec les membres de la commission synodale.

La durée de cette tâche d'élaboration se limite à 6 mois, soit jusqu'au Synode de juin 2022.

C'est pourquoi le Conseil synodal demande par cet amendement de renoncer à dissoudre la commission pour établir avec elle le renforcement du partenariat entre l'exécutif et le législatif de notre Église.

M. Johann Robert, ex-président de la commission synodale

Effectivement, tous les membres de la commission synodale remettent leur mandat aujourd'hui. Les travaux faits ont été très importants. La proposition du Conseil synodal sort du cadre du travail de notre commission.

Outre le fait que la proposition soit tardive, car on l'a apprise via les amendements, on ne souhaite pas poursuivre nos travaux. Les membres de la commission sont aussi fatigués de tirer, de pousser, d'aller chercher. Cette commission n'est plus un outil adéquat.

Libre maintenant au Conseil synodal de solliciter individuellement des membres de la commission pour faire partie d'un groupe de travail ou autre, cela n'est pas exclu.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux a déposé une motion en août qui allait dans le sens de ce qui est demandé par la résolution du Conseil synodal, c'est-à-dire de redimensionner le Synode, de revoir sa fréquence pour justement forcer le partenariat entre le législatif et l'exécutif. Comment joue cette articulation entre ces deux institutions que sont le Synode renouvelé et la commission spéciale ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Les deux objets ne sont pas exactement la même chose, au niveau institutionnel, entre ce qui a été demandé par la motion des Hautes Joux et ce qui est proposé par le Conseil synodal, néanmoins le sujet est très proche.

Dans la réflexion du Conseil synodal, tout est allé très vite, et peut-être que les timings ont été mal coordonnés.

La commission synodale pourrait être une possibilité de réponse à la motion des Hautes Joux.

Si nous voulons créer un lien un peu plus important entre le Synode et le Conseil synodal dans la partie forte du processus EREN2023, on ne peut pas engager l'entier du Synode, déjà parce que le Synode a ses rythmes. Il faudrait un organe un peu plus dynamique et manœuvrable rapidement, une commission est pour cela bien plus adéquate.

Effectivement, dès que le Conseil synodal a appris que la commission synodale demandait sa dissolution, il l'a appris très tard, cela a allumé un certain nombre de lumières. En tout cas, il est sûr qu'il y a des liens entre la motion des Hautes Joux et la proposition qui est faite par le Conseil synodal ce matin à l'endroit de la commission synodale, dont nous apprenons qu'elle souhaite sa dissolution et que ses membres, finalement, en vident de facto sa structure.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Ce que le Conseil synodal propose est plutôt une nouvelle commission. La commission synodale avait un but au départ qui avait déjà été modifié lorsqu'elle a constaté qu'elle n'arriverait pas à atteindre son but premier. Si on veut prolonger le travail de cette commission, ce n'est pas le lien législatif – exécutif qu'il faut travailler, car cette commission a mis en avant le lien paroisse – administration centrale au sens large, qui pêchait par la communication. Si c'est ce lien qu'on veut creuser, cela a du sens de demander à la commission de modifier son mandat et de continuer.

Là c'est quelque chose d'un peu différent, qui entre plus en lien avec la motion des Hautes Joux, donc il faut plutôt créer une nouvelle commission avec de nouvelles personnes. Sinon cela donne l'impression qu'on a une commission synodale à qui on donnera du travail au grès de nos besoins et ce n'est pas la bonne solution que d'avoir une commission à tout faire.

M. Johann Robert, ex-président de la commission synodale

Nous demandons la dissolution de la commission donc de facto nous avons terminé notre mandat. Par contre si le Synode souhaite que la commission synodale poursuive son mandat, il

doit repourvoir les postes, selon les critères définis lors de sa création, et avec une élection pour ses membres.

Notre position de demander la dissolution de cette commission est connue depuis plusieurs mois, donc je ne suis pas d'accord d'entendre le fait que vous l'avez su à la dernière.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

L'idée du Conseil synodal est de créer une nouvelle commission en juin 2022 avec de nouvelles personnes et d'autres personnes qui restent de l'ancienne commission. Cette commission aura un mandat différent de celui de la commission synodale. Un changement de mandat doit s'opérer entre maintenant et le mois de juin.

Le Conseil synodal souhaite que les membres de la commission actuelle puissent continuer de travailler avec le Conseil synodal pour établir le mandat, le rôle, le travail de cette nouvelle commission. Les personnes ont travaillé d'arrache-pied depuis 2018, donc c'est aussi reconnaître leur travail, leur expertise, leur discernement pour construire cette nouvelle commission.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

L'amendement du Conseil synodal devrait être plus clair et non pas proposer un nouveau mandat à cette commission mais proposer à la commission de constituer le mandat d'une nouvelle commission qui serait créée en juin 2022.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Dans le même ordre d'idée, on pourrait formuler un peu différemment les choses en disant que le Synode charge le Conseil synodal d'établir une nouvelle commission synodale avec un nouveau mandat. C'est la nouvelle commission qui discute du mandat avec le Conseil synodal. Il faut fédérer un groupe autour d'un objectif.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je propose de maintenir la 2^e résolution qui dissout la commission puis ensuite le Conseil synodal pourrait proposer une nouvelle résolution pour la création d'une nouvelle commission.

M. Christophe Allemann, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Je propose que nous gardions la résolution 2, telle que formulée, afin de prendre acte de la commission qui a fait son travail et qui se retire, et c'est une manière de lui dire merci pour le travail et de décharger ses membres par le Synode. Une résolution 3 pourrait être formulée en s'inspirant du texte proposé par le Conseil synodal. Cela pourrait être : Le Synode charge le Conseil synodal d'établir un nouveau mandat synodal visant à renforcer le partenariat entre l'exécutif et le législatif, etc. et comme le Conseil synodal a besoin d'un partenaire de dialogue pour établir ce nouveau mandat, cela pourrait être le Bureau du Synode en lieu et place de la commission synodale vu qu'elle souhaite être dissoute. Néanmoins, le Conseil synodal et le Bureau du Synode pourraient s'adjoindre des personnes compétentes qui ont déjà réfléchi à ce domaine.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal retire son amendement et renonce également à faire une nouvelle résolution car la modification proposée, tout comme pour la résolution 3 ci-après, se retrouve dans la motion des Hautes Joux.

Résolution 2

Le Synode dissout la Commission synodale spéciale chargée d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexions et de définition des mesures vers l'équilibre financier.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

Résolution supplémentaire 3 de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode demande au Conseil synodal de faire réaliser une consultation des services cantonaux, à l'image de celle réalisée en 2020 et 2021 par la Commission synodale auprès des paroisses.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Notre idée n'est pas du tout de vouloir prolonger le travail de la commission synodale, je crois qu'on a bien compris que son mandat est terminé, en revanche il nous a semblé que dans le cadre de l'enquête qui a été menée, il n'y a pas eu assez de temps ni l'occasion de pouvoir prendre la température auprès d'une partie des permanents de l'Église, et en particulier auprès des services cantonaux. Nous avons ressenti une certaine frustration de ces membres de ne pas pouvoir s'exprimer, ce qui nous semblait finalement donner une vision partielle de la situation établie par la commission synodale. Il nous a paru important de proposer cette consultation supplémentaire avant d'envisager une nouvelle réorganisation ou des répartitions de postes. Ne pas agir sans avoir une connaissance réelle et actualisée de ce qui se passe au niveau des services cantonaux. C'est pour cela que nous proposons cette résolution supplémentaire.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

La résolution est bien formulée mais elle vient un peu en retard. La commission synodale n'existe plus, il faudrait recréer une nouvelle commission.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Nous avons bien pris note de la dissolution de la commission synodale. Nous demandons donc au Conseil synodal de faire réaliser cette consultation, non pas par la commission synodale qui n'existe plus, mais par une entité à constituer et la mention de la commission synodale est uniquement là pour signifier le lien, à l'image de la commission synodale.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal remercie la paroisse de l'Entre-deux-Lacs d'avoir soulevé cette question. Il propose au Synode de présenter un rapport d'information sur les services cantonaux et leur travail pour juin 2022 ou décembre 2022 pour vous montrer le parallèle, le pendant de ce qui se passe dans les paroisses. Vous pouvez l'accepter ou le refuser mais on vous présentera volontiers ce rapport d'information.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Merci de la proposition. Il y a une dynamique importante dans cette résolution, c'est de donner l'occasion aux services cantonaux de s'exprimer. L'intérêt était la consultation qui permettait de récolter toutes ces informations.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal n'invente pas ce que font les services cantonaux. Évidemment cela passe par la consultation des responsables de service et des différents acteurs des services cantonaux.

Mme Véronique Tschanz Anderegg, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'aurais voulu connaître la position des services cantonaux sur cette question. Cela pourrait être profitable pour chacun.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Seuls les représentants des services cantonaux peuvent s'exprimer mais normalement ils n'ont pas le droit à la parole.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Je suis la référente du dicastère et je viens de consulter les responsables. Ils font cette consultation et vont contribuer à ce rapport d'information.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Nous retirons notre résolution.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Une bénédiction nuptiale pour tous les couples mariés

M. Yves Bourquin, rapporteur

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

Nous sommes arrivés enfin à un tournant décisif concernant la question de la reconnaissance des couples de même sexe par notre Église.

Lors de l'introduction du PACS dans la législation neuchâteloise en 2004, l'EREN s'était déjà penchée sur la question d'une bénédiction, mais n'avait pas statué. Elle avait argué alors, que le PACS n'étant pas un mariage, mais un partenariat, l'Église n'était pas tenue d'offrir un acte ecclésiastique pour de telles demandes. Pour le dire simplement, sans doute trop simplement, l'EREN a préféré éviter la question pour maintenir la paix en son sein.

Je pense qu'à cette époque, l'EREN a agi avec sagesse. Elle a fait un choix. Et même si certains l'ont qualifiée de pleutre, l'enjeu principal était de maintenir la paix ecclésiale. Il faut bien dire que les Églises des cantons voisins qui ont privilégié la voie « prophétique » de la bénédiction du PACS, ont été secouées par de fortes tribulations. Et elles se retrouvent aujourd'hui quasiment face à la même question, de nouveau.

Force est de constater que 15 ans plus tard, les choses ont quand même fortement évolué, que ce soit dans l'Église ou dans la société. Le mariage pour tous a été largement accepté en septembre par la population suisse ; c'est une preuve que notre société considère l'homosexualité comme une forme normale de conjugalité humaine. La société d'aujourd'hui se revendique non discriminante, surtout à l'égard des orientations induites par la sexualité. On parle d'inclusivité.

Nos Églises réformées aussi ont fait du chemin en 15 ans. Si alors le sujet aiguïait nos peurs, provoquant de vifs élans émotionnels, aujourd'hui - sur bien des aspects - nous avons apprivoisé la question, à force de la tourner et la retourner dans notre tête comme dans nos assemblées. Le sujet est globalement moins à vif que jadis.

Les expressions de l'amour homosexuel sont bien plus exposées en public aujourd'hui qu'hier. La télévision, les média... mais aussi dans la rue simplement. On sent bien que l'homosexualité ne choque plus et c'est une bonne nouvelle.

Plusieurs de nos membres appartiennent au mouvement LGBT++, d'autres en côtoient dans leur entourage proche. Et celles et ceux qui étaient en opposition à ce « mode de vie » n'ont eu d'autre choix que de s'y confronter. Quand un fils ou une fille, petit-fils ou une petite-fille, par exemple, fait son coming-out, voilà qui est susceptible de questionner les membres d'une microsociété qu'est une famille. Ils remarquent bien qu'ils ne peuvent pas se contenter de renier... ni leur conviction, mais encore moins leurs enfants et petits-enfants, parce qu'ils les aiment. Le filtre de l'amour vient donc corriger les principes moraux d'une société ou d'une Église. Ainsi va la vie et l'évolution des mœurs, de génération en génération.

Lors de nos préparations de ce dossier dans les Conseils paroissiaux, avant ce Synode, certains ont regretté que le rapport ne fût pas plus théologique.

Mais pour le Conseil synodal, ce rapport ne nécessite pas ou plus de grands débats théologiques aujourd'hui, surtout s'ils restent stériles et qu'ils visent un durcissement des positions. Le débat théologique sur cette question, on le connaît. Il évolue grosso modo entre deux pôles : d'un côté, les partisans d'une théologie fondée sur la lecture littérale des Écritures, de l'autre les partisans d'une théologie plus « libérale » (même si le mot est mauvais) qui prend en compte l'éthique sociale et la liberté humaine. La place et le statut des assertions bibliques retenues polarise bien sûr le débat.

Pour le Conseil synodal, il existe aujourd'hui une voie qui se trouve entre ces deux postures (littéraliste ou libéraliste), chacune trop radicale. Une voie noble et courageuse. Un consensus

fort et non mou. Une troisième voie permettant d'éviter une dualité polarisée vainqueurs / vaincus.

Dans une rencontre en paroisse, un député l'a magnifiquement exprimée en disant : il s'agit de différencier sans discriminer, ni hiérarchiser. Différencier sans discriminer ni hiérarchiser.

Cette formule est vraiment l'idéal de ce que notre Synode devrait être capable d'atteindre aujourd'hui... et pour l'avenir. Cela demande du discernement fin. Et aussi de mener une guerre sans pitié contre la peur. Car, souvent, on entend dans ce débat les phrases commencer par « j'ai peur que... Il est à craindre que... etc. »

Combattons cela, il n'y a pas de raison d'avoir peur dans ce débat car ensemble nous trouverons le bon chemin, dans la paix.

Avec la nouvelle loi sur le mariage pour tous s'ouvre un champ énorme de questions fondamentales dans la société d'aujourd'hui, des questions qui dépassent largement la question de l'acceptation d'une bénédiction des couples homosexuels. Ces questions touchent la définition de la famille, la paternité, la parentalité, les droits de l'enfant, le droit à l'enfant, la procréation médicalement assistée, ou pour autrui, etc.

L'Église ne doit pas mélanger tous ces débats, mais les prendre les uns après les autres.

Notre Église est avide d'éthique. Elle voit les enjeux de la société. Et c'est spécifiquement le rôle de ses théologiens de réfléchir sur le monde, sa destinée et ses mœurs, avec la référence à la Parole de Dieu.

Ces débats éthiques, ils viendront au temps voulu. Ce n'est pas parce qu'une loi imparfaite sur bien des points a été votée que plus aucun correctif n'est possible, bien au contraire. Une loi rend compte d'un cadre inscrit dans une réalité.

Alors, Mesdames et Messieurs, concentrons-nous vraiment sur la question que nous avons à trancher aujourd'hui : Dans l'état actuel, notre Règlement général ne précise pas la nature du mariage que l'Église bénit. Sans changement, dès à présent, l'Église pourrait bénir des mariages pour des couples de même sexe. Le Synode doit se poser la question s'il veut introduire une précision ou un correctif dans le texte de notre Règlement général. Mais, il doit être conscient que toute précision ou correctif risquerait d'apporter une discrimination.

C'est pourquoi, le Conseil synodal recommande au Synode de ne pas modifier le texte de notre Règlement général. Toute discrimination comporte un grand risque sur le plan de la foi car ce n'est pas à nous de définir les règles de séparation entre le bon grain et l'ivraie, au risque précisément de séparer ce que Dieu a uni.

Par contre, ne pas discriminer ne veut pas dire tout accepter, bien au contraire. Paul a certes dit que tout est permis, mais il a rajouté que tout n'était pas profitable.

C'est pourquoi, le Conseil synodal souhaite que des réflexions théologiques continuent à naître sur ce sujet et sur tous les sujets connexes qui ont été listés ci-avant. Il souhaiterait que des groupes de réflexions se retrouvent, échangent, créent du matériel, au niveau neuchâtelois, romand ou suisse. La réflexion éthique fait l'ADN de nos traditions réformées. La société nous reconnaît cette compétence. Nous devons nous exprimer et accompagner la population sur ce chemin.

Le Conseil synodal souhaite donc que les décisions d'aujourd'hui soient reprises dans des groupes théologiques et liturgiques. Il souhaite bien sûr garantir la liberté de conscience à ses ministres ; une liberté qui est d'ailleurs garantie plus largement que sur la question de l'orientation sexuelle.

Le signe donné par la votation le 26 septembre devrait nous mettre en route vers une réflexion globale sur le sens de la bénédiction de mariage pour nous aujourd'hui, qu'il soit homo comme hétéro sexuel. Que signifie demander une bénédiction ? Que reçoit-on ? Qu'est-ce que cela change ? Dieu est-il libre de la retenir ? Et proclamer haut et fort l'aboutissement de nos résultats, avec conviction.

Chères députées, chers députés, le Conseil synodal sait bien que cette question n'est pas facile. Même si l'eau a coulé sous les ponts depuis 2006, pour certains de nos membres, cela touche à des valeurs inconciliables avec la foi de l'Église.

Malheureusement, parce que notre système démocratique a ses limites, il y aura au final des déçus, des blessés. Alors, nous espérons que nos débats synodaux (au sens fort du terme)

auront maintenir le respect nécessaire qui incitera les vainqueurs du débat à ne pas se glorifier et permettra aux déçus du débat de ne pas être humiliés. Et surtout, que cette question - si importante soit-elle - ne vienne pas rompre l'unité de notre Église. C'est ma prière ! Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un fructueux débat.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'aimerais prendre la parole avant l'entrée en matière, non pas pour la combattre mais pour présenter mon point de vue, ce qui vous permettra peut-être de comprendre mes interventions qui viendront peut-être dans la suite.

J'avoue avoir eu un peu de peine à lire ce document et les résolutions qui s'en suivent parce que ça donne comme ça l'impression que la bénédiction de mariage est une suite logique et non discutable du mariage civil.

Pendant cette période j'ai discuté avec des personnes engagées dans la foi, certaines m'expliquaient qu'on peut considérer comme mariage seulement l'union entre un homme et une femme et d'autres essayaient de me convaincre pourquoi nous pouvons et nous devons bénir aussi des couples du même sexe.

Les discussions étaient très intéressantes, je me suis fait mon idée, je me réjouissais du débat au Synode et de tester mes arguments et paf, on arrive avec un document qui nous dit que c'est l'État qui définit ce que c'est le mariage et que le Règlement stipule que l'Église bénit ce que l'État décide.

C'est bien, ça nous évite de réfléchir et nous ne perdons pas de temps. Mais c'est aussi frustrant. C'est d'autant plus frustrant qu'on se sent pris en otage car la seule alternative qu'on nous propose c'est d'exprimer une exclusion.

Je me sens pris en otage car on pourrait lire entre les lignes que sont inclusifs seulement celles et ceux qui sont en faveur d'une bénédiction pour les couples du même sexe.

La foi chrétienne porte l'inclusivité dans ses gènes et l'a toujours exprimé dans le repas du Seigneur. Dès le début de l'histoire de l'Église, à la même table, étaient accueillis homme et femme, pauvre et riche, citoyen romain et barbare. La sainte cène était un geste révolutionnaire à l'époque. Et elle l'est encore aujourd'hui. Pourquoi ne pas utiliser ce signe et le revaloriser au lieu d'en introduire un nouveau qui ne concernerait qu'une catégorie de personne ?

Je n'ai aucune idée de ce que c'est l'homosexualité. J'ai essayé de comprendre, mais ni la Bible ni la science me donnent des éléments clairs pour savoir comment la comprendre. Alors j'ai arrêté d'y penser. Je ne pense pas que cela soit utile. Je veux rencontrer les personnes avec le regard du Christ qui voit en chacun de nous un enfant de Dieu quel que soit son sexe, son compte en banque, le couleur de sa peau ou son orientation sexuelle.

Je comprends les bonnes intentions de vouloir inclure dans la bénédiction nuptiale les couples homosexuels. Ce sont des intentions nobles en accord avec la foi chrétienne.

Mais les bonnes intentions ne suffisent pas, il faut aussi que les gestes aient un sens et pour comprendre le sens de ce qu'on fait, il est bon de savoir pourquoi on a commencé à les faire.

On a déjà souligné à plusieurs reprises que la bénédiction nuptiale en tant que cérémonie n'est pas un geste institué dans la Bible.

Les deux gestes qui sont porteurs de l'évangile et d'inclusivité et qui nous ont été ordonné par le Christ sont le baptême et la sainte cène.

Une Église n'est pas obligée de célébrer des bénédictions nuptiales, pour être Église. Même pas les bénédictions nuptiales pour couple hétérosexuels. C'est l'histoire qui l'a poussée à introduire ce geste.

Les historiens pourront compléter les informations que j'ai à disposition. Selon ce que j'ai pu savoir, les premières esquisses de célébrations de mariage ont débuté au III^e siècle.

C'est à cette époque qu'un courant, qu'on appelle manichéisme, a commencé à diffuser l'idée que la sexualité était quelque chose de mauvais et qu'on devait éviter de procréer. Ce genre d'idée nous vient toujours à l'esprit quand nous vivons des temps incertains. Pour les manichéens, Dieu

n'avait rien à voir avec la création, c'était le diable qui avait créé le monde et la sexualité et il fallait s'en débarrasser.

Pour réfuter ces idées qui se répandaient de plus en plus et qui sont à la base d'un certain malaise que nous avons encore aujourd'hui vis-à-vis de la sexualité, des ministres de l'Église étaient parfois présents lors des mariages entre chrétiens pour rappeler que le Dieu de Jésus Christ était le Dieu créateur et qu'il continuait à agir dans la création et à la renouveler entre autre par la sexualité et la procréation.

Ces affirmations étaient basées sur Genèse 1 qui est encore, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, lu pendant une cérémonie nuptiale.

Dans Genèse 1, Dieu prononce une bénédiction sur un couple et il me semble assez évident qu'il y a, dans cette bénédiction de Genèse 1, un lien étroit entre la bénédiction et la procréation.

Il y a un élément qui a toujours fasciné les humains, c'est que deux abrutis puissent devenir les vecteurs par lesquels une nouvelle vie surgit et la création de Dieu se renouvelle. Et que cela est très beau. Je ne suis pas en train de dire que le but du mariage est la procréation comme on le caricature souvent.

Il y a évidemment beaucoup de belles choses que deux êtres humains peuvent vivre en couple, mais il y a une chose qui peut être vécue seulement dans la rencontre entre un homme et une femme, et là la bible et la science concordent, c'est cette dimension qui nous échappe, qui nous émerveille, qui ne peut pas être calculée, qui peut être même accidentelle, c'est quand 1 + 1 fait 3. Si nous voulons une bénédiction nuptiale pour les couples du même sexe nous serons obligés d'abandonner la bénédiction de Genèse 1, nous devons revoir les fondements qui étaient à la base des premières célébrations, ce qui me semble exprimé indirectement aussi dans le document.

Mais alors je me pose la question : est-ce que ça a encore un sens de célébrer des mariages ?

L'Église n'est pas une fabrique à rite, elle peut vivre avec un minimum de gestes qui renforcent la prédication de l'évangile, comme le baptême et la cène.

Et si c'est l'égalité entre couple que nous voulons proclamer, le renoncement à célébrer des mariages va faire l'affaire et ça vaudrait peut-être mieux qu'une nouvelle définition de la bénédiction nuptiale, où est exclue la partie la plus merveilleuse, la seule qui échappe à notre contrôle et peut-être qui nous dérange le plus.

Merci de m'avoir écouté. J'espère avoir contribué à nourrir nos réflexions.

M. Pierre Bridel, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Mais aussi au nom des 18'000 personnes qui ont voté non au mariage pour tous dans notre canton.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un profond désarroi que j'ai lu le rapport du Conseil synodal relatif à la bénédiction nuptiale des couples mariés de même sexe.

Dans ma naïveté, j'avais toujours imaginé que le mariage concernait l'union d'un homme et d'une femme ! Selon moi, c'est ainsi que Dieu l'avait institué. Mais il semble que, pour le peuple suisse, le point de vue divin n'a plus cours !

Je ne nie pas que la découverte, à l'adolescence, de penchants homosexuels ne soit vécue avec de grandes difficultés. Si les communautés LGBT vont influencer les jeunes dans une direction, il appartient à l'Église de leur tenir un autre langage, celui de la foi. C'est pourquoi je recommande, que, dans le groupe d'experts mentionné dans la première résolution, il y ait au moins un membre qui additionne un savoir psychologique universitaire (médical voire dans le domaine de la sexualité), à une bonne connaissance biblique et qui ait aussi à cœur de guider dans leur questionnement les jeunes en difficulté face à leur orientation sexuelle.

Malgré la position théologique contestable du Conseil synodal, aussi bien l'Ancien Testament que le Nouveau Testament, dans les écrits pauliniens en particulier, ne sont pas favorables aux rapports homosexuels.

Je ne vais pas vous bombarder de versets bibliques, mais il en est un en particulier qui montre le chemin à suivre lorsque la société dans laquelle on se trouve est traversée par divers courants qui participent plus du monde de la chute que du relèvement de l'homme.

« Ne vous y trompez pas : ni les débauchés, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les homosexuels, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes ...n'hériteront le royaume de Dieu. Et c'est là ce que vous étiez quelques-uns d'entre vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu. » (1 Corinthiens ch. 6, v. 9b à 11).

L'apôtre Paul montre comment sortir d'une telle situation, qui en fait nous concerne tous. Il y a donc un chemin pour sortir de toutes les sortes d'immoralités. L'Église doit donc enseigner ce chemin et non bénir des actes contraires à la volonté de Dieu. Elle doit bénir tous les êtres humains et non nos dérèglements, qui sont le lot d'une société décadente comme la nôtre et comme celle du temps des Corinthiens.

Jusqu'ici, notre Église a été fidèle à cet enseignement, même parfois au risque de contraindre le pauvre peuple protestant à vivre dans une morale trop stricte, il n'y a de cela que quelques décennies !

L'Église ne doit pas craindre d'enseigner droitement la Parole de Dieu plutôt que de céder à l'évolution des mœurs. De plus l'adoption de ce rapport risque de diviser profondément les paroissiens de l'EREN. Je vous invite donc à argumenter avec vigueur contre ce rapport du Conseil synodal qui ne correspond ni aux Écritures, ni à notre tradition réformée et qui entre en conflit avec la plupart des autres Églises chrétiennes.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Dans sa grande majorité, mais non à l'unanimité, la paroisse Val-de-Ruz est favorable à l'entrée en matière sur ce rapport. Nous nous plaignons à signaler que la mouture du rapport qui nous est présentée pour ce Synode de décembre 2021 nous apparaît plus nuancée, plus explicative, plus consensuelle, plus équilibrée et mieux articulée que la version de l'année passée. Nous annonçons déjà que nous soutiendrons les résolutions présentées par le Conseil Synodal.

Au Val-de-Ruz, nous avons eu le plaisir de pouvoir assister à une conférence-dialogue entre deux personnes ayant des avis légèrement divergents sur la question de la bénédiction pour tous les couples mariés. C'était une bonne expérience ! Nous pensons que ce genre de dialogues, au-delà de la décision d'aujourd'hui, devrait être encouragé. Car le travail de réflexion, de dialogue et de communication dans ce domaine n'est de loin pas terminé. Les résolutions proposées nous paraissent aller dans ce sens, raison pour laquelle nous allons les soutenir. Merci de votre attention.

Mme Armelle von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux puis en son nom propre

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, l'EREN sait qu'elle devra un jour se poser la question si elle souhaite ouvrir la bénédiction nuptiale pour les couples de même sexe. La discussion n'a jamais été officiellement ouverte afin de maintenir une paix ecclésiale comme nous l'a rappelé le président du Conseil synodal. Mais la donne a changé avec l'acceptation du mariage pour tous en septembre 2021. En effet, le Règlement général, qui détermine les conditions de célébration, ne mentionne pas spécifiquement que la bénédiction nuptiale est réservée aux seuls couples formés d'une femme et d'un homme. Cependant il est important de noter que nous sommes dans l'Église. Notre rôle n'est pas de faire de la politique ou du juridique mais de la théologie et du spirituel. L'ouverture du mariage aux couples de même sexe n'est pas une simple question rhétorique mais une question de société fondamentale. Dans ce sens, ce qui doit nous intéresser est de savoir quelle est la volonté de Dieu dans cette situation et ce qu'en dit la bible. N'ayant pas fait d'études en théologie, je ressens une haute responsabilité en tant que membre du Synode sur une décision autant importante et qui engage finalement chaque paroissien. À l'image de Matthieu 18,6 "Mais si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croie en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspende à son cou une meule de moulin et qu'on le jette au fond de la mer."

Au niveau théologique, les discussions qu'on a eues au sein de la paroisse balancent entre deux visions. D'un côté, ne pas être des pharisiens. Jésus l'a montré tout au long de sa vie, c'est quelque chose qu'il rejette et de l'autre côté, il y a le respect de la saine doctrine, comme l'a aussi dit deux personnes avant moi, car il viendra un temps, dans 2 Timothée 4,3 " Tous les hommes ne

supporteront pas la saine doctrine, mais ayant la démangeaison d'entendre des choses agréables, ils se donneront une foule de docteurs selon leurs propres désirs."

La paroisse des Hautes Joux a décidé d'entrer en matière sur la bénédiction nuptiale pour les couples mariés en raison de ces deux visions théologiques qui s'opposent, mais elle souhaite trouver une voie médiane, une troisième voie, afin de respecter d'un côté la bible mais aussi la paix ecclésiale entre les personnes qui sont pour et celles plutôt opposées. La voie médiane est dans l'idée de différencier sans discriminer et sans hiérarchiser aussi comme cela l'a été mentionné. C'est donc la voie qui a été choisie par le Conseil paroissial des Hautes Joux.

À titre personnel, avant de pouvoir me prononcer sur cette question très importante, j'aurais aimé avoir des réponses à certaines questions théologiques qui ne sont pas mentionnées dans ce rapport. Par exemple, qu'est-ce que signifie une bénédiction et qui bénit ? Peut-on appeler la bénédiction de Dieu sans lui demander sa volonté ? Il est mentionné de bénir individuellement des gens mais comment est-ce que cela est perçu par les paroissiens ? Le mariage de personnes de même sexe n'a-t-il pas pour objectif la création d'une famille ? Et donc ne serait-il pas opportun de se questionner sur ces éléments-là plutôt que de les mettre de côté ? Quelle est la place de l'Église pour accueillir les couples homosexuels ? J'aimerais terminer en mentionnant qu'il est clair que Jésus a remis en question les dogmes de l'époque et il a énormément choqué à l'époque et je me demande ce que ferait Jésus aujourd'hui. Je rejoins à 100% l'intervention de M. Raoul Pagnamenta qui regrette que le Conseil synodal n'ouvre pas la discussion théologique.

Comme je l'ai précédemment dit, la paroisse des Hautes Joux est ouverte sur cette question, mais à titre privé, j'attends des réponses.

Mme Martine Schlaeppy, au nom de la paroisse de la Côte

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

La paroisse de la Côte a apprécié la clarté du rapport ainsi que le souci de la transparence que le Conseil synodal a voulu partager avec le Synode concernant toutes les options qui sont devant nous. Nous partageons l'idée de la nécessité d'accueillir toutes les personnes telles qu'elles sont au nom de l'évangile, et nous croyons que notre Église est mûre pour exprimer cette compréhension de l'évangile à travers une décision comme celle de l'ouverture de la bénédiction du mariage aux couples de même sexe. Nous sommes favorables à entrer en matière ainsi qu'à se mettre en accord avec les recommandations du Conseil synodal.

Cela étant dit, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un sujet complexe comportant le danger de nous blesser les uns les autres, et cela même tout en voulant être fidèles à notre foi commune. Nous serons attentifs au débat, aux différentes visions et compréhensions. Si besoin, nous sommes prêts à envisager de prendre un chemin plus long en nous associant à une procédure par adhésion.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Je suis en porte à faux par rapport aux décisions prises par le Conseil paroissial.

Je suis perplexe par rapport au fait que le rapport nous pose le problème, et dans ce sens-là j'aimerais beaucoup remercier le Conseil synodal qui a réécrit ce rapport de façon beaucoup plus nuancée et merci aussi d'avoir suggéré des pistes médianes qui permettent d'affiner à la fois la perception de la situation mais aussi la décision qui va être prise.

Pour ma part, je suis perplexe car j'ai le sentiment que c'était la première fois que nous parlions de cette question au Conseil paroissial. Pour moi, cela demande un chemin bien plus long, et dans ce sens, j'aurais besoin d'une discussion de fond, telle qu'elle a déjà débuté, au niveau du Synode. Je porte donc mon soutien à une procédure par adhésion, ce qui nous permettrait dans les six mois à venir, d'organiser quelque chose de plus conséquent au niveau paroissial et de prendre la température et de savoir ce qu'on fait de cette situation. J'entends bien que les pros et les contres ont chacun des arguments théologiques qui permettent d'interpréter d'une façon ou d'une autre. Personnellement, je suis plutôt de tendance plus traditionnelle et cela me coûte d'entrer dans le mariage pour tous.

Si nous décidions d'aller dans cette direction, je souhaiterais une différenciation, non pas une discrimination, non pas une hiérarchisation, mais une différenciation. Je m'appuie pour cela sur la

création du monde où Dieu a différencié certains éléments de la nature avant de créer l'homme. Dans ce sens-là, pour moi, le mariage de deux personnes de même sexe n'est pas de même essence que le mariage de deux personnes de sexes différents. Et donc je souhaiterais qu'au niveau de la bénédiction, il y ait une différenciation.

Mme Solange Platz, au nom de la paroisse de La BARC

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers synodaux, chers collègues, Tout d'abord un grand merci au Conseil synodal pour l'excellent rapport qui nous a été présenté. La paroisse de La BARC acceptera avec enthousiasme ces résolutions. Le mariage n'est pas la bénédiction de deux personnes qui vont procréer, mais la bénédiction de deux personnes qui s'aiment. La vision de l'Église présentée par certains d'entre nous, peut faire penser à une certaine exclusion et à un certain jugement sur des pratiques qui ne sont pas forcément choisies mais peut-être parfois même subies. Les membres de notre Conseil paroissial sont profondément convaincus qu'il est très important de pouvoir offrir à toutes et à tous les mêmes services, quelle que soit leur orientation sexuelle. Un refus d'une bénédiction nuptiale pour une frange de la population pourrait, à notre sens, aussi diviser notre Église. Il est important bien sûr d'accompagner toutes les personnes qui ont été heurtées par les résultats de la votation fédérale de septembre et de leur permettre de s'exprimer. Mais il nous semble vital pour notre Église d'être ouvert, avec amour comme le dit notre président, à toutes et à tous. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Sarah Badertscher, au nom de la paroisse du Joran et en son nom propre

C'est vrai qu'il y a eu discussion, il y a eu débat lors de la préparation du Synode concernant ce rapport. Dans sa grande majorité, mais pas à l'unanimité, la paroisse du Joran entre en matière et va aussi accepter les résolutions de ce rapport. Le Conseil paroissial a relevé que le rapport ne mentionne pas la question théologique, qui a déjà été traitée et qui sera encore traitée, mais a apprécié la qualité du rapport dans ses autres dimensions sociales, politiques et ecclésiales. La paroisse du Joran aimerait aussi relever que ce rapport n'est pas la fin d'un cheminement ensemble, mais que ce rapport inclut un cheminement. Des groupes seront formés pour pouvoir cheminer ensemble et continuer à s'interroger et à trouver une définition de la bénédiction de mariage qui corresponde aussi à la situation actuelle des personnes et qui puisse être une réponse pertinente pour tous les couples mariés. Cette question se pose de manière générale pour le mariage et pas que pour certains couples.

J'aimerais aussi m'exprimer en mon nom propre. C'est vrai que nous sommes tous concernés par les questions d'immoralité et de péché. Pour moi il est important de dire, en tant que théologienne, que mon critère pour définir le péché et l'immoralité, c'est une question relationnelle, de la destruction de la relation, de la violence dans la relation, de ne pas tisser de relation et de ne pas prendre soin de l'autre. Là où il y a amour, respect, pour moi il n'y a pas de péché. J'aimerais aussi relever que dans les directives qui sont données aux ministres pour la célébration des mariages, il y a la question déjà incluse de dire s'il y a suspicion de mariage forcé, nous pouvons refuser de bénir ce couple qui a ce projet de mariage. Pour moi, forcer quelqu'un à se marier, c'est une violence. Quand j'ai devant moi deux personnes qui s'aiment et qui ont envie de s'engager pour un projet commun, j'ai envie de pouvoir leur accorder une bénédiction, une bonne parole qui puisse les encourager à poursuivre ce chemin ensemble et un moment auquel elles peuvent se raccrocher quand c'est difficile sur le chemin de la vie.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

La paroisse des Hautes Joux s'est déjà exprimée au travers d'Armelle. J'aimerais relever quelques éléments qui me paraissent importants. Une chose qui me perturbe un peu, c'est quand on essaie absolument de séparer la théologie de la famille de la théologie du mariage. J'ai réfléchi à la question et si on regarde les textes législatifs qui fondent finalement la raison de pourquoi deux personnes veulent se marier, on constate que dans la Constitution fédérale, il est parlé dans le même article de mariage et de famille. Dans le Code civil, cela se suit aussi. Je pense que ce n'est pas juste de dire que c'est que le mariage, sans parler de la famille. Les deux

sujets sont interconnectés. De ce fait, il faut entrer dans cette discussion, difficile, délicate, de savoir quels sont les moyens d'obtenir une famille avec des enfants. Cela ne peut pas être séparé de la discussion sur le mariage. Même si, au moment de la bénédiction, il est bien évident qu'on bénit deux personnes qui sont mariées, mais dans la discussion autour, cela doit faire partie. J'aimerais qu'on soit vraiment attentif à cela.

Ensuite, M. Bourquin au tout début a dit, qu'il n'y a plus vraiment de souci sur cette question dans le peuple de l'Église. Dans ce cas-là, je ne connais pas les mêmes paroissiens. Parce que dans certains endroits, cela procure encore des tensions très vives et, suivant la décision prise, cela pourra vraiment être catastrophique pour certaines paroisses ou pour certaines organisations. Comme la paroisse des Hautes Joux l'a dit, je pense que la voie qui permet de concilier un maximum d'opinion est vraiment la bonne et j'avais dit aussi, lors de la préparation, qu'il faut des gagnants perdants et des perdants gagnants. Si on arrive à tous ressortir un peu frustré, ça sera mieux que ceux qui sortent en brandissant le poing et ceux qui sortent en démissionnant. A ce sujet, j'ajouterais quand même, que moi-même, s'il s'avère que dans ma paroisse la situation explose à cause de ce sujet, je ne me sens pas la force de continuer, ni comme député ni comme membre et président du Conseil paroissial. Je pense que c'est bien que ce genre de propos soit dit aujourd'hui.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

À ce moment-là du débat, je ne sais pas si j'interviens en mon nom propre ou au nom du Conseil synodal. Loin de moi l'idée de me défendre ou de défendre une opinion, mais au contraire de participer à cette discussion. Le Conseil synodal, dans le sens même de ce rapport, a la paix de l'Église à l'esprit. C'est pour cela également qu'il a évité, mais non pas par couardise encore une fois, le débat théologique s'il est mené de façon dure.

Notre Église est un reflet de la population, vu qu'elle est à l'intérieur du monde neuchâtelois. Ce qui veut dire qu'à l'intérieur de ses membres il pourrait bien se trouver à peu près les mêmes proportions que celles qui ont participé à la votation neuchâteloise le 26 septembre. Peut-être que notre Église est un petit peu plus conservatrice, je n'en sais rien, mais en tout cas elle possède la même diversité.

Je crois, à titre pastoral, que les gestes que l'Église prononce doivent avoir du sens théologique. C'est pour cela que nous parlons du mot de la différentiation. Il est évident que nous ne bénissons pas tout à fait la même chose, quand bien même c'est un mariage d'après la loi, un couple hétérosexuel d'un couple homosexuel. Il y a des projets de vie différents, nécessairement. Il y aura un mode de vie différent, nécessairement. Quand bien même ces bénédictions sont différentes, je pense qu'une parole de bien dite au nom de Dieu, je donne ici cette définition, peut être prononcée sur les deux. Nous sommes dans du ++. Avant Raoul Pagnamenta nous a parlé du $1+1 = 3$, mais là nous sommes aussi dans du cumulatif. Le $1+1 = 3$ est toujours là pour les couples pour qui le mariage entre nécessairement dans une dynamique de famille et à côté il y a d'autres dynamiques. La question de la famille est liée à cette loi sur le mariage et c'est là que ce cristallise le plus d'enjeux éthiques. C'est sur ces ajustements parce qu'on se rend bien compte que l'accès à avoir des enfants est plus simple pour un couple lesbien que pour un couple gay. Déjà là il y a des différences. Il faudra bien que l'Église dise quelque chose de toutes ces différences et cela va se passer dans le dialogue qui va se faire avec les personnes que nous allons rencontrer.

Notre élan doit sortir du principe et viser les expériences qui vont venir, on l'espère, car finalement s'il n'y en a pas, nos paroles de ce matin seront vaines, car elles devraient se concrétiser avec des demandes de couples et des accompagnements. Je crois que c'est là où se confronteront positivement nos théologies, nos principes et le lien, la rencontre.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

J'ai été heureusement surprise à la lecture du rapport du Conseil synodal par le contenu beaucoup plus complet que le précédent et par la tonalité nettement plus nuancée et respectueuse. Je remercie le Conseil synodal d'ouvrir par la proposition de la création d'un groupe d'experts la voie à une issue pondérée et conciliante.

A l'heure des mutualisations qui peuvent, le cas échéant, concerner toute l'Église, il est primordial de trouver une troisième voie dans le domaine de la bénédiction nuptiale. En effet, si nous penchons d'un côté ou de l'autre en refusant d'entrer en matière ou en ne nuancant pas le contenu de cette bénédiction, nous perdons une partie de l'Église. Or nous avons besoin des forces de tout le monde et devons éviter de créer des animosités au lieu des collaborations, des obstacles au lieu des synergies. La troisième voie est l'unique porte de sortie qui rende l'unité possible et cette dernière doit être notre priorité, j'insiste. Le reste n'est autre que la dictature de la majorité.

Je définis la troisième voie comme une conciliation créative des opinions contraires. On ne peut concilier des arguments qui s'opposent sur le même niveau logique sauf si, et seulement si, on change de niveau logique. C'est ce que rend possible le Conseil synodal avec la création d'un groupe d'experts qui aura pour mission de redéfinir la bénédiction nuptiale. Ne plus se demander si on bénit ou pas mais ce que l'on fait en bénissant, cela même est un changement de niveau logique. Et je me félicite que le Conseil synodal ait saisi cette opportunité.

De plus, la conciliation d'arguments opposés présuppose que l'on garde l'essentiel de l'argument. La conciliation n'est pas l'abandon de l'un ou de l'autre argument, ce n'est pas un choix au détriment de l'un ou de l'autre mais la capacité à maintenir ensemble dans un ordre admirable des vérités qui s'opposent, pour citer Blaise Pascal.

C'est là que doit se situer le mandat de ce groupe d'experts. Ce groupe doit s'atteler à la conciliation des arguments contraires pour dégager une troisième voie. Il devra pour ce faire, à mon humble avis, recourir à la justice qui veut que l'on traite de manière semblable ce qui est semblable et de manière dissemblable ce qui est dissemblable. Le mandat de concilier en une troisième voie l'essentiel des arguments pour et contre en respectant la justice garantit au final une décision sage et pondérée qui devrait permettre à nos membres qui craignent de se tromper d'être rassurés. La sagesse permet l'action. On peut se permettre d'agir quand on sait que ce que l'on fait est juste et sage, et seulement à ces conditions.

Les résolutions proposées par le Conseil synodal permettent de rejoindre cette sagesse et je ne peux que vous encourager à entrer en matière et à les voter toutes. Pour ma part, je n'ai pas prévu d'amendements aux résolutions du Conseil synodal parce que je les trouve très bien et parce que j'ai foi en Christ, lui qui a intercédé auprès du Père pour notre unité.

Je conclus en souhaitant que, par la grâce de Dieu, le Conseil synodal nous trouve des justes sages et des sages justes et nous vivrons unis par la foi, celle-là même qui embrasse des vérités qui s'opposent mais qui subsistent toutes dans un ordre admirable. Ainsi soit-il.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 34 oui, 4 abstentions

Discussion de détail

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

J'ai une question de fond à poser. À partir du moment où nous entrons en matière sur les résolutions, est-ce que cela signifie que la bénédiction nuptiale pour tous avec une seule liturgie, avec des variétés on est bien d'accord, mais donc un seul créneau liturgique, est acceptée ? Est-ce un prérequis pour parler des résolutions ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

J'ai célébré des mariages de jeunes gens d'une vingtaine d'années qui quittaient le foyer parental, de jeunes gens d'une trentaine d'années qui vivaient ensemble depuis une dizaine d'années et de moins jeunes gens d'une cinquantaine d'années et j'avoue que je n'ai jamais utilisé la même liturgie. La liturgie se vit en fonction des couples.

Le fait d'entrer en matière signifie que nous avons accepté de débattre sur les résolutions proposées par le Conseil synodal et nous avons le choix de les accepter, de les refuser, de les amender ou d'éventuellement proposer des résolutions supplémentaires.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Je ne sais pas si j'ai bien compris le fond de la question mais dans le débat qui vient de s'ouvrir très légèrement, je discerne deux choses. Premièrement, le Synode, au moment précis maintenant où l'entrée en matière a été décidée, a encore le choix d'entrer dans la démarche par consensus, mais il faut que le Synode en fasse une demande formelle et que cela soit voté. En effet, la procédure par consensus nécessite l'entrée en matière du rapport.

Deuxièmement, rien n'est déterminé au niveau de la liturgie qui va aboutir car pour le moment nous entrons dans une possibilité. Ayant accepté l'entrée en matière, le Synode entre dans la possibilité. S'il ne rend pas le rapport en disant qu'il veut mettre en place la procédure par consensus, cela veut dire qu'il a accepté de facto qu'il n'y a pas de changement dans le Règlement général donc qu'on est dans un cadre qui permet la célébration des bénédictions de mariage pour tous les couples.

Mais maintenant, au niveau des liturgies, cela reste le travail des groupes qui sont proposés, pour discuter plus finement et regarder s'il y a une seule liturgie proposée ou au contraire s'il y a plusieurs cas de figure, et donc plusieurs possibilités de liturgies dans un recueil, un florilège de liturgies. À mon avis, il ne faut pas fermer les portes là où elles sont encore ouvertes. Pour le moment, si on n'entre pas dans la voie de la procédure par consensus, cela veut simplement dire qu'on engage l'Église dans un processus de réflexion et de constitution de matériel liturgique au sujet de la bénédiction de mariage pour tous.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs va demander d'utiliser la procédure par adhésion prévue par l'article 75.

Je me permets encore de faire un peu d'histoire. J'ai une version un peu différente de ce qui s'est passé en décembre 2007, car j'étais là à ce Synode, contrairement à Yves qui finissait ses études. L'article 75 a été élargi par la description d'une procédure d'adhésion, au Synode de juin 2013. Cela était le résultat d'une motion qui avait été acceptée par une forte majorité au Synode de décembre 2007. Cette motion avait été acceptée suite au débat concernant la bénédiction de couple du même sexe.

Le Synode avait jugé que le débat était très sensible et qu'il demandait un cadre pour que chaque avis puisse être entendu. Une motion urgente avait été déposée afin de poursuivre les dialogues dans une atmosphère plus paisible. Donc on n'a pas fermé en 2007. Et le Conseil synodal a répondu à la motion urgente de 2007 en 2013 ! Ce qui a amené à l'art. 75 amplifié.

Hélas, cette procédure n'a jamais pu être utilisée tout de suite car le Conseil synodal avait décidé de ne pas reposer le sujet dans l'immédiat.

On en parle à nouveau aujourd'hui. Le sujet est toujours sensible. Et le résultat des réflexions qui a amené à l'actuel art. 75 est toujours pertinent.

Les discussions que nous prendrons le temps d'avoir, nous aideront à mieux nous connaître et peut-être à mieux nous respecter. Et surtout elles apporteront des nuances, des points de vue nouveaux, complémentaires ou contradictoires, mais qui seront à mon avis d'utilité non seulement à nous, afin de prendre la meilleure décision, mais aussi au groupe d'experts appelé à donner une définition de la célébration nuptiale et d'élaborer une liturgie.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Si je peux me permettre une petite correction, car en 2007 j'étais au Synode et en 2013 j'étais au Bureau du Synode, je crois qu'il est réducteur de dire que cet article a été fait pour la discussion sur la bénédiction d'un couple de même sexe. Cet article a été modifié par le Bureau du Synode, qui a fait la proposition au Synode en 2013, pour les débats qui nécessitent un temps de réflexion plus large et pas pour un seul débat. En 2007, c'était peut-être la raison de la motion urgente, mais en 2013, la proposition du Bureau du Synode était plus large. Les débats du Synode peuvent être très animés sur divers sujets, et nous l'avons déjà vu ce matin avec le budget.

Voici la lecture de l'article 75, au sujet de la procédure par adhésion :

"Elle vise à reporter le second débat à une session ultérieure sans qu'il n'y ait besoin nécessairement d'un nouveau rapport. Le second débat est alors précédé d'un échange sur les valeurs et les convictions. Cet échange se déroule en trois temps :

- *Lecture de déclarations brèves de députés, écrites et remises au Bureau du Synode 10 jours avant la session ;*
- *Questions de compréhension posées par les députés ;*
- *Échange général, sans décision.*

Une fois l'échange clos par le président du Synode, soit celui-ci ouvre le second débat qui porte sur les résolutions, soit sur demande du Synode, le rapport peut être renvoyé au Conseil synodal ou à une autre commission."

Ce qui veut dire que si vous demandez le processus par adhésion, ce n'est pas avant quelques mois.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

J'ai des doutes. On entre en matière sur la création d'un groupe d'experts, donc est-ce que cela demande vraiment de mettre en place un processus par consensus ? Je me demande si cela ne serait pas plus intéressant de le mettre en place, le cas échéant, une fois lorsque le Conseil synodal aura donné son rapport d'information. Vu que c'est un rapport d'information, est-ce qu'on peut entrer par une motion demandant la mise en place d'un processus par consensus ? Cela me semblerait un petit peu plus utile parce que sinon nous allons faire en amont le travail du groupe d'experts. On ferait donc les choses à double et cela m'a l'air compliqué.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

C'est vrai que j'ai exprimé tout à l'heure mon adhésion au processus par adhésion, mais ce dont je me rends compte, c'est qu'en fait il ne se passerait rien entre maintenant et le mois de juin, et c'est effectivement une forme de temps perdu. N'y aurait-il pas un moyen de demander à la commission d'experts de nous rendre un rapport pour le mois de juin et de statuer à ce moment-là ? J'ai personnellement besoin de voir à quoi on aboutit pour en discuter ensuite.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour le Conseil synodal, la procédure par adhésion, quand bien même elle a en effet été créée pour le temps de 2007 où on était dans un autre moment, et si je puis dire, les années qui nous séparent de 2007 ont été ce temps de processus par consensus, il déconseille néanmoins au Synode d'aller là-dedans car cela repousse tout. Par contre, le Conseil synodal est tout à fait ouvert à la discussion sur la procédure, une fois que nous sommes entrés en matière, que cela soit sur la composition des groupes d'experts, ou sur la pose d'un moratoire jusqu'aux premiers résultats des groupes d'experts. De toute manière, la loi entre vigueur en juillet 2022. Durant ce temps, nous pourrions aussi nous occuper à créer et à voir ce que nous proposons. Il faut que nous utilisions ce temps à bon escient et de la bonne manière. Pour le Conseil synodal, on trace un chemin qui dit qu'il y a une commission qui réfléchit sur le sens de la bénédiction et une autre qui traduit cette réflexion et les aboutissements de cette réflexion dans un matériel liturgique et dans un matériel un peu plus réglementaire, c'est-à-dire l'adaptation du Coutumier.

Je suis allé dans d'autres paroisses qui disent qu'on devrait, dans ces moments de réflexion, intégrer déjà les premières expériences, donc ne pas attendre mais déjà rencontrer des couples qui souhaiteraient bénéficier de cette bénédiction, pour que l'on puisse travailler avec eux et être enrichis de ce qu'ils nous apportent. C'est une autre manière encore. Le problème avec le processus par consensus, comme vous l'avez vu, à la fin il pourrait même y avoir le retour du rapport sur la table du Conseil synodal. Donc le risque est de se dire qu'on ne va pas s'en sortir avec cette histoire. À un moment donné, on décide du principe de ne pas mettre de clause discriminante dans nos règlements, et une fois qu'on a décidé cela, on a jusqu'au Synode de juin et même plus, pour voir ce qu'on fait et comment on va traiter la question et quelles définitions on va donner à toutes ces choses. J'aimerais que le Synode lui-même trace la voie de la manière dont les choses doivent se passer, mais pour pouvoir tracer la voie, il doit d'abord décider clairement si oui ou non il accepte de laisser le Règlement tel quel et donc d'ouvrir cette porte.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Comme la paroisse de l'Entre-deux-Lacs a formellement mis le processus par adhésion sur la table, il faut le mettre en votation et l'acceptation se fait à la majorité absolue.

- Pour la mise en place d'une procédure par adhésion : 4
- Contre la mise en place d'une procédure par adhésion : 29
- Abstentions : 5

❖ Le processus par adhésion est refusé par le Synode

Résolution 1

Le Synode mandate le Conseil synodal de convoquer un groupe d'experts afin de fournir à l'EREN une définition de la bénédiction nuptiale dans le contexte de la nouvelle reconnaissance légale du mariage pour tous.

Amendement de la Chaux-de-Fonds

Le Synode mandate le Conseil synodal de mettre sur pied un groupe de réflexion et d'accompagnement afin de fournir à l'EREN une définition de la bénédiction nuptiale dans le contexte de la nouvelle reconnaissance légale du mariage pour tous, incluant les premières expériences.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds est d'accord sur le principe des quatre résolutions proposées et ne souhaite proposer que des modifications pour un changement d'état d'esprit par rapport aux résolutions. Ce qui donne la possibilité de différencier sans discriminer ni hiérarchiser. L'idée est de permettre déjà aux personnes, qui éventuellement nous demanderaient une bénédiction nuptiale dans le cadre du mariage pour tous, de faire partie du processus de travail et nous proposons aussi de changer la commission d'experts en y ajoutant plutôt des personnes de diverses origines. L'idée est de ne pas parler "sur" des personnes ou des situations, mais de parler avec des personnes au sujet de situations bien concrètes.

Amendement de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode mandate le Conseil synodal de convoquer un groupe de théologiens afin de fournir à l'EREN une (des) définition(s) de la bénédiction nuptiale. Cette définition sera soumise au vote du Synode.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

L'amendement n'est pas complet, une information n'est pas passée. En effet, on se pose la question de savoir si ce n'est pas utopique de viser une définition d'une bénédiction nuptiale étant donné, et on l'a senti aussi dans les débats, qu'on a différents points de vue. Il faudrait peut-être fournir à l'EREN des définitions de la bénédiction nuptiale.

On parle beaucoup de groupes d'experts mais on pense que le débat est principalement théologique, mais ce n'est pas ce qui est le plus important si on nous explique qui sont les experts. Par contre ce qui nous semble important, c'est que cette réflexion ne soit pas liée au contexte actuel, mais qu'on puisse réfléchir de façon libre. Que l'Église décide de définir elle-même ce qu'elle entend par mariage et que ce ne soit pas l'État qui le définisse pour l'Église. D'autres Églises le font, par exemple l'Église catholique a une définition de ce qu'elle entend par mariage. La société civile a le droit de le définir selon ses exigences, je ne veux pas contester la votation qui a eu lieu, mais en tant qu'Église, puisque la réflexion théologique entre en matière, qu'elle puisse elle-même le définir.

Une fois que le mandat est donné à ce groupe, c'est logique qu'on en discute aussi au Synode.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal ne fait que donner son avis. Il y a à reconnaître que le mot "experts" est très difficile à définir et au contraire celui de "théologiens" est trop défini. Il serait bon qu'il y ait un bon

entre-deux, ou alors que le mot "experts" soit compris dans un sens large parce qu'on ne va pas chercher que des professeurs d'université. Du coup, de ce point de vue-là, la proposition "groupe de réflexion" a le mérite d'enlever le problème.

La question du contexte est importante pour le Conseil synodal. Le but est quand même de changer un peu le Coutumier, qui parle de coutumes. Si ce n'est précisément pas le Règlement général, c'est bien parce qu'on a voulu que cet outil soit à peine un peu plus souple, aussi au niveau de réadaptation, et ait un encrage assez clair avec le contexte précisément. Ce qui nous a aiguillonné dans cette réflexion et qui a remis le dossier vraiment sur la table, c'est bien cette nouvelle loi, sinon on aurait pu encore attendre. On est donc dans un contexte différent. C'est une manière, dans cette résolution, de l'acter et de dire qu'il y a une donne qui a changé et que c'est pour cela qu'on entre de nouveau dans une réflexion et qu'il aura des changements au niveau du Coutumier. Pour le moment, le Coutumier, pour dire qu'il est un petit peu hors contexte, parle des mariages mixtes comme étant les mariages catholique-protestant ou éventuellement avec d'autres religions et il dit, finalement, que la seule raison valable pour refuser de bénir un couple est que celui-ci ne soit pas marié civilement, et au moins l'un des deux époux doit être protestant. Le groupe de réflexion tel que proposé par la paroisse la Chaux-de-Fonds peut correspondre à l'idée du Conseil synodal. Le mot "accompagnement" est lié à la ligne défendue par la Chaux-de-Fonds.

M. Antoine Leuenberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Concernant l'amendement de la paroisse de la Chaux-de-Fonds, il est mentionné "incluant les premières expériences". Comme la loi entre en vigueur en juin ou juillet, il ne peut pas y avoir de premières expériences, donc d'ici là il n'y aura pas d'expériences alors on peut biffer cela.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

Effectivement on a un problème de timing par rapport aux expériences qui pourraient venir. Notre idée était de faire participer des personnes qui souhaiteraient cette bénédiction nuptiale pour des couples de même sexe, qu'elles puissent participer à l'élaboration de la réflexion. Nous pensons qu'il y aurait déjà des demandes qui pourraient être en co-construction avec l'équipe de réflexion et d'accompagnement. Cela ne me dérange pas qu'on enlève la fin si dans le groupe de réflexion et d'accompagnement il y a voix aux chapitres pour des personnes autres que des théologiens. L'idée est que le groupe de réflexion doit être ouvert à des personnes autres qu'hétérosexuelles.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Un des enjeux d'entrer dans ce que propose la paroisse la Chaux-de-Fonds va certainement un peu retarder les délais. Le cadre légal de ces mariages est prévu pour juillet 2022. Donc les premières demandes vont arriver, alors effectivement je pense que cela ne retarde pas tant que ça la procédure, surtout si éventuellement on en connaît déjà dans notre Église. L'idée, qui semble aussi être celle du Conseil synodal, est que pour que ce groupe de réflexion ait du sens, il faut qu'il ait une composition multiple et équilibrée de gens pour et de gens contre. Au début ils seront polarisés mais le but est qu'ils soient tous dépolarisés vu qu'ils doivent nous proposer quelque chose. On aimerait qu'au sein de ce groupe il y ait de vrais débats et une obligation d'aboutir à quelque chose. Du coup, ce n'est pas inopportun d'avoir les premiers concernés dans ce groupe, d'une manière ou d'une autre.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

On propose d'enlever le terme trop défini de "théologiens" et utiliser le terme "réflexion". Par contre je n'ai pas entendu le Conseil synodal s'exprimer sur la question d'une conception unique ou non. Du moment que c'est un thème théologique mineur, on peut se permettre de vivre en Églises sans avoir une position officielle et de permettre à plusieurs conceptions de la bénédiction nuptiale de coexister.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Au sein du Conseil synodal, on n'est pas complètement au clair car on se laisse porter par vos réflexions. Si nous mettons dans ce groupe des personnes directement concernées, on risque éventuellement de biaiser le débat en le rendant trop personnel. Cela sera difficile aux membres du groupe d'être objectifs.

Mme Solange Platz, paroisse de La BARC, en son nom propre

Si on décide maintenant s'il y a ou pas des homosexuels dans le groupe, cela veut dire qu'on doit faire passer un questionnaire. Cela n'a aucun sens. Soit on ouvre et il y aura, ou pas, des homosexuels, mais on ne va quand même pas demander aux gens ce qu'ils font dans leur chambre à coucher.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Faut-il inclure ou non, de manière officielle ? Je pense que si des personnes, homosexuelles ou pas, se sentent appelées à aller dans ce groupe, reste à savoir comment ce groupe va être formé, mais je pense qu'il y en aura peut-être, c'est le sort qui le dira comme l'a dit Mme Solange Platz, mais il ne faut pas provoquer exprès des tensions en disant qu'on va les inclure absolument parce qu'il faut aussi qu'ils aient leur mot à dire.

La première raison de mon intervention est que j'ai un peu l'impression qu'on va se précipiter. On a réussi jusqu'à maintenant à être assez calme, sans débordement, et j'aimerais proposer une résolution supplémentaire qui permettrait de mettre un rythme pour qu'on ne se précipite pas et qu'on sache où on va. On a la charrue et après on met les bœufs.

Résolution supplémentaire de Julien von Allmen

Le Synode mandate le Conseil synodal de surseoir à la bénédiction des couples de même sexe jusqu'à ce que le groupe d'experts (de réflexion) ait rendu son rapport et que la liturgie soit mise à disposition.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je ne sais pas quoi faire de ta résolution qui ne concerne pas vraiment la résolution 1.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Par rapport à l'amendement de l'Entre-deux-Lacs, concernant une ou des définitions de la bénédiction, moi je crois à la troisième voie et je crois qu'on peut se mettre d'accord et résoudre les contraires et je préfère nettement la résolution du Conseil synodal qui parle d'une définition de la bénédiction nuptiale. Quant à savoir s'il y aura, ou pas, des homosexuels dans le groupe, on verra, mais il faut faire attention de ne pas faire d'un cas particulier une généralité.

Sœur pascale, communauté de Grandchamp, en son nom propre

C'est une question de vocabulaire, je préfère qu'on parle de bénédiction de mariage plutôt que de bénédiction nuptiale à cause de ce que le mot "nuptial" véhicule dans l'arrière fond.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Par rapport à la composition du groupe de réflexion, personnellement cela me gênerait de dire avec ou sans des personnes homosexuelles. Qui sommes-nous pour dire qui doit composer un groupe ? On ne devrait pas préciser. Font partie de ce groupe les personnes compétentes pour faire ce travail.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Le Conseil synodal a été mal compris sur ce point. Le but n'était pas de dire qu'on inclut des personnes homosexuelles, ou non, dans ce groupe de travail. La question était de savoir si on met un couple qui demande le mariage dans ce contexte-là, ou non. Ce n'est pas du tout la même chose. Est-ce qu'on inclut dans ce groupe des personnes qui veulent bénéficier de cette prestation ou non. Quelle que soit la discussion, on pense que ce n'est pas très sain. On ne peut

plus séparer la réflexion du vécu personnel. On n'aimerait pas que dans ce groupe il y ait un couple qui demande justement une des issues possibles de la réflexion.

Mme Natacha Aubert, paroisse de La BARC, en son nom propre

On peut faire confiance au Conseil synodal pour convoquer un groupe équilibré d'experts compétents. D'autre part, c'est tout à fait binaire de savoir si on veut des homosexuels ou non dans ce groupe, on n'a tout simplement pas le droit de le faire, juridiquement parlant.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Selon ce qui a été dit, la résolution du Conseil synodal devient :

Le Synode mandate le Conseil synodal de convoquer un groupe de réflexion afin de fournir à l'EREN une (des) définition(s) de la bénédiction nuptiale dans le contexte de la nouvelle reconnaissance légale du mariage pour tous.

Les paroisses la Chaux-de-Fonds et de l'Entre-deux-Lacs se retrouvent également dans cette résolution. Il n'y a donc pas besoin de faire trois votes.

Par contre sœur Pascale avait proposé que le mot "nuptial" soit remplacé par "mariage".

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour le Conseil synodal, il n'y a pas de problème fondamental à utiliser un mot plutôt que l'autre.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Le Règlement général parle de bénédiction nuptiale, il faut donc être accordé avec ce qui existe et ce qu'on veut rajouter comme terme. En fait le titre indique nuptial et le mot mariage est aussi utilisé, tout comme dans le Coutumier.

M. Christophe Allemann, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Constantin Bacha a argumenté en disant que la formulation "bénédiction nuptiale" était celle du Règlement général, il me semble donc préférable de garder "bénédiction nuptiale" comme c'est mentionné. Parler de bénédiction nuptiale fait moins redondant que de parler du mariage, cela définit clairement la bénédiction nuptiale à l'Église et le mariage pour tous légal. C'est un peu plus clair, me semble-t-il. Je propose donc de mettre "bénédiction nuptiale".

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Le mot "nuptial" me paraît obsolète. Mettre "bénédiction de mariage", que tout le monde comprend aujourd'hui, est une mise à niveau du vocabulaire et tant pis pour la redondance.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je soumetts au vote les mots "mariage" et "nuptiale".

❖ Bénédiction de mariage : 27

❖ Bénédiction nuptiale : 4

❖ Abstentions : 7

❖ Le mot "mariage" est choisi par le Synode

Résolution 1

Le Synode mandate le Conseil synodal de convoquer un groupe de réflexion afin de fournir à l'EREN une (des) définition(s) de la bénédiction de mariage dans le contexte de la nouvelle reconnaissance légale du mariage pour tous.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 37 oui, 1 non

Résolution 2

Le Synode mandate le Conseil synodal, sur la base des travaux du groupe de réflexion, de présenter un rapport d'information au Synode de juin 2022 concernant les résultats des travaux du groupe.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs
Nous réfléchissons au fait d'enlever "d'information" pour laisser le Synode voter sur un rapport décisionnel.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds
Nous voulions proposer d'abandonner cette résolution parce que nous avons peur qu'il n'y ait pas le temps, jusqu'en juin 2022, de faire tout le travail dans le cadre d'une réflexion plus large. Mais nous venons de nous concerter et nous sommes d'accord de garder la limite de juin 2022.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
La seule chose que dit le Conseil synodal, c'est que pour un rapport décisionnel, on ne peut pas garantir juin 2022. Par contre un rapport d'information, qui dit déjà au moins la composition du groupe, qui donne quelques éléments des premiers résultats, c'est jouable. Mais du décisionnel sur du contenu réel, vous connaissez quand même les rythmes de l'Église, c'est difficile.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre
Et si on enlevait "les résultats" et juste laisser les travaux ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Conseil synodal se rallie à cette proposition.

Résolution 2

Le Synode mandate le Conseil synodal, sur la base des travaux du groupe de réflexion, de présenter un rapport d'information au Synode de juin 2022.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre
Un rapport d'information ne nous donne pas la possibilité de discussion, je rajouterai "et un rapport décisionnel en décembre 2022" pour qu'il y ait une date pour un rapport décisionnel.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre
Le délai de décembre 2022 se trouve dans la résolution 4.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Conseil synodal se pose juste une question à ce stade, un rapport décisionnel, volontiers, en décembre 2022, mais une décision sur quoi ? Si la question est de voir un livret de liturgie ou une définition d'un groupe de réflexion, c'est quand même difficile de faire une décision au Synode. Il faut donner le mandat. Est-ce que c'est la modification du Coutumier ? Est-ce que c'est une modification réglementaire, mais pas sur l'objet dont on a parlé mais sur la manière dont on célèbre ? Pour le moment, c'est très difficile, dans un rapport au Synode qui gère des résolutions, de mettre du texte liturgique. D'où l'idée de passer plutôt par une succession de rapports d'information, avec la possibilité d'avoir des discussions.

Mme Esther Berger, présidente du Synode
Je rappelle que les rapports d'information ne sont pas discutés. Toutefois, les députés peuvent intervenir à tout moment pour poser une question au Conseil synodal qui y répond en fin de session du Synode ou pour demander une clarification, lors du Synode.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre
Je supprime mon ajout, mais j'ai un peu peur que cela tombe aux oubliettes.

Résolution 2

Le Synode mandate le Conseil synodal, sur la base des travaux du groupe de réflexion, de présenter un rapport d'information au Synode de juin 2022.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 35 oui, 3 abstentions

Résolution 3

Le Synode mandate le Conseil synodal d'apporter, sur la base des travaux du groupe de réflexion, des modifications au Coutumier de l'EREN sous la rubrique bénédiction nuptiale.

Amendement de la Chaux-de-Fonds

Le Synode mandate le Conseil synodal d'apporter, sur la base des travaux du groupe de réflexion, d'éventuelles modifications au Coutumier de l'EREN sous la rubrique bénédiction nuptiale.

M. Thierry Mulbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

Comme nous ne sommes pas certains qu'il y ait besoin d'avoir une modification du Coutumier sur cette question, nous proposons de mettre dans la résolution "d'éventuelles modifications". Parce qu'en l'état, cela peut aussi jouer ainsi sans avoir besoin de flécher plus.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

En clair, peut-être que le groupe de réflexion dira que le Coutumier est très bien ainsi et n'a pas besoin d'être modifié.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Je pense qu'il ne faut pas mettre "d'éventuelles modifications" car il faut partir du principe qu'avec ce groupe de réflexion, c'est l'opportunité de faire quelque chose de nouveau. Il ne faut pas partir du principe que ce qu'on a fait jusqu'à présent était ce qu'on pouvait faire de mieux, car on peut faire quelque chose d'encore mieux. Je reviens à mon idée de la troisième voie dans la conciliation des contraires, il faut faire naître quelque chose et je tiens à ce qu'on ne mette pas "d'éventuelles modifications" au Coutumier. On le modifie et on fait quelque chose qui prenne sens dans ce qu'on est en train de vivre maintenant, et ne pas partir du principe qu'on fait juste une petite mise à jour. On est entré en matière pour créer un groupe de réflexion qui va redéfinir la bénédiction nuptiale, il y aura donc des modifications, car cela part du principe que la bénédiction telle que définie actuellement ne convient pas.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Je suis sûr qu'il faut adapter le Coutumier et le mettre au goût du jour, néanmoins mettre "éventuelle" ne mange pas de pain. On peut le faire ou ne pas le faire, mais on pense qu'on le fera.

Mme Delphine Collaud, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Est-ce que ce n'est pas justement pour les modifications du Coutumier qu'il faut prendre des décisions au Synode ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Pour le Coutumier c'est le Conseil synodal qui est à même de changer les textes sans passer par le Synode. Le Synode fait les changements dans le Règlement général et la Constitution.

Opposition entre la résolution 3 et l'amendement de la Chaux-de-Fonds

❖ Résolution 3 : 23

❖ Amendement : 12

❖ Abstentions : 2

❖ La résolution 3 est choisie

Amendement de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode mandate le Conseil synodal d'apporter, sur la base des travaux du groupe de réflexion, des modifications au Coutumier de l'EREN sous la rubrique bénédiction nuptiale. La liberté d'un ministre à refuser une célébration contraire à sa théologie sera inscrite dans le Coutumier sous la rubrique "bénédiction nuptiale".

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

On parle souvent d'objection de conscience qui serait garantie si un ministre ne peut pas célébrer une célébration contre ses principes et ses valeurs, donc je ne sais pas si les mots "objection de conscience" sont vraiment les plus adaptés, mais j'ai cherché dans les différents règlements et je n'ai pas trouvé cette information. Je ne sais pas d'où ça tombe. Je sais que pour certaines choses la liberté de conscience n'est pas valable, par exemple si un pasteur voulait refuser un baptême d'enfant. Au niveau de la bénédiction de mariage pour couple de même sexe, on a évoqué souvent cette garantie d'objection de conscience et j'aimerais savoir où elle est écrite, et si ce n'est pas encore le cas, qu'elle soit inscrite quelque part.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Sur l'intention, le Conseil synodal dit ok et l'inscrire dans le Coutumier est une bonne idée. En effet, la liberté de conscience n'est inscrite nulle part.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Le premier rapport était une copie mal digérée du document du rapport excellent de l'Église de Genève et dans le Règlement général de Genève était déjà inscrite la liberté de conscience.

M. Serge Attinger, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je ne pense pas qu'on parle de théologie propre à chaque pasteur mais bien de liberté de conscience. Il faudrait simplifier la fin de la phrase et ne pas laisser chaque ministre faire sa propre théologie.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je trouve très important qu'on parle de liberté de conscience mais je ne suis pas sûr de devoir mettre cela dans cette résolution. Il faut séparer la question de la liberté de conscience de cet objet. Il faut que cela existe dans le Coutumier mais pas dans ce point-là.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

La paroisse la Chaux-de-Fonds propose cette question dans sa résolution supplémentaire 5. Je pense qu'il faudra la prendre comme telle.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Est-ce que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs serait d'accord de se rallier à la résolution 5 de la paroisse la Chaux-de-Fonds qui dit : " Le Synode garantit aux ministres de l'EREN la liberté de conscience pour célébrer ou non une bénédiction nuptiale."

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Le mot liberté de conscience me dérange car cela donne l'impression qu'il y a la normalité et certaines personnes, pour des questions de conscience, n'entrent pas dans cette normalité. Ceux qui sont contre ont peut-être d'autres arguments, ce n'est pas simplement une question de conscience, mais de conception, d'interprétation théologique. Je suis, personnellement, pour qu'on arrive à vivre en Église avec différentes conceptions de la bénédiction de mariage, mais si on doit opter pour une, je trouverais dommage que ceux qui ont une conception de la bénédiction de mariage, qui était valable jusqu'à maintenant, soient maintenant relégués à une minorité qu'on accepte pour des questions de conscience.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je ne suis pas sûr d'avoir compris ton objection, car pour moi la liberté de conscience me permet de me positionner par rapport à ma conscience sans justement faire appel à une théologie dominante ou à un esprit dominant. C'est ma conscience qui me permet ou m'interdit.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je ne suis pas sûr que l'on soit une exception dans l'Église, on est peut-être minoritaire dans le Synode.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Chaque mot en théologie réformée peut faire l'objet d'un débat. La chose est la suivante : A la page 12, nous avons une recommandation de l'EERS qui dit : "L'Assemblée des délégués recommande aux Églises membres que la liberté de conscience des pasteurs et pasteuses reste évidemment garantie comme pour les autres actes ecclésiastiques." Ce texte, le Conseil synodal le cite dans le corps du rapport, le fait sien, en est pleinement conscient et l'acte. Alors si une formulation devait avoir lieu dans notre Synode, pour éviter un débat sur les mots, je vous propose de simplement reprendre les formulations qui ont été faites à l'EERS, ce qui donnerait au moins une communion avec les autres Églises. On pourrait donc retransposer cela pour l'EREN et dire : Le Synode garantit la liberté de conscience des ministres pour les célébrations de mariage comme pour les autres actes ecclésiastiques.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Cela pose une question ensuite avec la célébration des baptêmes. C'est pour cela qu'on proposait de le mettre dans le Coutumier sous la rubrique bénédiction nuptiale pour que cela soit restreint à ce domaine-là. Lorsque je suis passé devant la Commission de consécration, le fait de ne pas refuser le baptême d'enfant était une condition sine qua non pour la consécration. Je ne sais pas si les choses ont changé dans l'EREN mais en tout cas là je verrais une contradiction entre la célébration de baptême, qu'on ne peut pas refuser pour des questions théologiques (pour des questions de conscience oui si on voit que la famille n'est pas sérieuse, etc.) et la formulation générale ici exprimée.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Raoul Pagnamenta a totalement raison. Je suis peut-être allé un peu vite en besogne. L'idée était de reprendre les formulations de l'EERS parce que comme cela ça donne une ligne. Le débat était surtout sur la liberté de conscience. Maintenant on voit que s'ouvrirait tout un autre champ si on mettait les autres actes ecclésiastiques. Il est préférable de s'en tenir à notre objet qui est la bénédiction nuptiale, et ne pas inclure, pour le moment, les actes ecclésiastiques.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Concernant la proposition d'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, je l'avais liée à la proposition de résolution supplémentaire 5 de la paroisse la Chau-de-Fonds car je pensais que c'était un objet commun, mais en même temps cela n'a pas l'air d'être un objet commun.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

On peut se rallier si c'est explicite, comme le proposait Yves, le fait que cela soit restreint à la bénédiction nuptiale, on peut laisser comme ça, si on vote la résolution 5.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je ne peux pas te garantir que le Synode votera favorablement la résolution 5 mais je peux te garantir qu'on tiendra compte de ton avis pour la voter. Donc l'amendement de l'Entre-deux-Lacs est retiré.

Résolution 3

Le Synode mandate le Conseil synodal d'apporter, sur la base des travaux du groupe de réflexion, des modifications au Coutumier de l'EREN sous la rubrique bénédiction nuptiale.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 36 oui, 2 abstentions

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal d'ici décembre 2022 de faire rédiger par un groupe ad hoc un livret de liturgie pour la bénédiction nuptiale et de le mettre à la disposition des ministres de l'EREN.

Amendement de la Chaux-de-Fonds

Le Synode charge le Conseil synodal de faire rédiger par un groupe ad hoc un livret de liturgie pour la bénédiction nuptiale et de le mettre à la disposition des ministres de l'EREN.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

Nous proposons de ne pas mettre de délai afin de ne pas mettre la pression ou ne pas aller trop vite. C'est pour laisser de la liberté. Dans l'idée aussi qu'il y a des choses qui se sont déjà faites dans d'autres Églises et dont on peut éventuellement s'inspirer mais qu'il faut traduire dans le langage et le contexte de l'EREN. Donc oui pour un livret ad hoc mais pas pour une pression de temps.

Sœur pascale, communauté de Grandchamp, en son nom propre

Je souhaite qu'on mette bénédiction de mariage au lieu de bénédiction nuptiale.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

C'est bien de mettre un délai car cela donne au groupe qui sera constitué le moment où il s'arrête, et j'ai envie de dire aussi le plus vite c'est le mieux, car en juillet il faudra qu'on puisse dire oui ou non. Si on dit oui, est-ce que c'est tout de suite ou quand ? Il ne faut pas attendre pour avoir des dates.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Un petit détail, pour avaliser le "des définitions" qui a été suggéré par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, pourquoi ne pas mettre "liturgie" au pluriel ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Il faut plutôt mettre le pluriel aux bénédictions, vu que le livret contiendra déjà plusieurs liturgies.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

La paroisse est d'accord pour utiliser le mot mariage et mettre bénédictions au pluriel.

Amendement de la Chaux-de-Fonds

Le Synode charge le Conseil synodal de faire rédiger par un groupe ad hoc un livret de liturgie pour les bénédictions de mariage et de le mettre à la disposition des ministres de l'EREN.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre

Pour faire le lien avec la résolution supplémentaire des Hautes Joux qui souhaite surseoir, je pense que c'est bien de laisser le délai afin de ne pas surseoir indéfiniment.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal maintient un délai et est d'accord de mettre le mot mariage.

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal d'ici décembre 2022 de faire rédiger par un groupe ad hoc un livret de liturgie pour les bénédictions de mariage et de le mettre à la disposition des ministres de l'EREN.

Opposition entre la résolution 4 et l'amendement de la Chaux-de-Fonds

- ❖ Résolution 4 : 30
- ❖ Amendement : 6
- ❖ Abstentions : 2

- ❖ La résolution 4 est choisie

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal d'ici décembre 2022 de faire rédiger par un groupe ad hoc un livret de liturgie pour les bénédictions de mariage et de le mettre à la disposition des ministres de l'EREN.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée par 34 oui, 3 non, 1 abstention

Résolution supplémentaire 5 de la Chaux-de-Fonds

Le Synode garantit aux ministres de l'EREN la liberté de conscience pour célébrer ou non une bénédiction nuptiale.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

L'idée est surtout d'insister sur le fait, en plus de la liberté de conscience, que ce soit le Synode qui, sur cette question délicate du mariage pour tous les couples qui pourrait scinder le corps des ministres, garantit cette liberté de conscience, et pas seulement le Coutumier.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Oui le Synode garantit, mais c'est écrit où ? On peut voter maintenant que le Synode le garantit, mais ce sera une résolution qui va être noyée dans un flot de résolutions. Je propose d'ajouter la demande de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs de l'inscrire au Coutumier.

Amendement de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode garantit aux ministres de l'EREN la liberté de conscience pour célébrer ou non une bénédiction de mariage et en demande son inscription au Coutumier.

M. Thierry Muhlbach, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

La paroisse la Chaux-de-Fonds fait sien cet amendement.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

En l'état et sur l'intention on ne va pas le combattre, on a juste des questions concernant vraiment l'inscription au Coutumier car pour nous, le Coutumier appartient au Conseil synodal et il a un statut difficile et délicat dans l'EREN. Mais allons-y.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je soutiens parfaitement l'idée de base. Il faut être attentif à ce que la liberté du ministre ne conduit pas à une exclusion. Si j'ai une demande d'un couple homosexuel pour une bénédiction de mariage et qu'avec ma liberté de conscience, je ne peux pas, je dois en faire référence auprès de mes collègues et auprès du Conseil synodal pour que ce couple ne soit pas exclu par ce que moi, M. Bacha, je ne veux pas.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

C'est vrai que la liberté de conscience du ministre est assurée mais il faut aussi que soit inscrit quelque part l'assurance que les couples qui nous font la demande d'une bénédiction la reçoivent.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je suis dans l'EREN depuis plus de 20 ans et je n'ai jamais dû faire quelque chose que je ne voulais pas. J'ai toujours pensé que j'avais la liberté. Pour moi, c'est dans l'ADN de l'EREN. Maintenant si on précise ces choses, à mon avis il faut préciser l'autre côté de la chose aussi. Plus on précise, mieux c'est, mais il faut aller jusqu'au bout. On ne peut pas juste protéger les ministres, et je suis très heureux d'être protégé, mais il faut aussi penser aux demandeurs.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal a entendu l'inquiétude de M. Bacha qui est effectivement fondée. Cet élément sera transmis au groupe de réflexion et on reviendra au moment du rapport pour clarifier cette question. Poursuivre maintenant sur ce sujet ne nous paraît pas opportun mais nous en avons pris note.

Résolution 5

Le Synode garantit aux ministres de l'EREN la liberté de conscience pour célébrer ou non une bénédiction de mariage et en demande l'inscription au Coutumier.

❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée par 37 oui, 1 non

Résolution 6 supplémentaire de Julien von Allmen

Le Synode mandate le Conseil synodal de surseoir à la bénédiction des couples de même sexe jusqu'à ce que le groupe de réflexion ait rendu son rapport et que la liturgie soit mise à disposition.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Le but est de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, d'avoir un planning et de savoir quand est-ce qu'on aura le matériel pour pouvoir l'utiliser et ne pas bricoler avant. J'ai l'impression qu'on ne doit pas se précipiter sur la question et il ne faut pas non plus que chacun commence à faire sa popote dans son coin et que cela redemande un travail de conciliation après. Pour bien faire chemin ensemble, je trouve important qu'on arrive tous au même point en même temps. Une fois que le groupe de réflexion a rendu son rapport, et que le Conseil synodal le présente au Synode, là on sait qu'on peut aller de l'avant, le chemin est ouvert et déblayé. Sinon ce sera chacun un peu à la machette dans la brousse et ce sera beaucoup de travail répété à gauche, à droite, voire de possibles tensions entre les ministres. Pour savoir où l'on va, pour avoir des petites lanternes le long du chemin, je trouve que ça serait bien qu'on dise qu'une fois qu'on a reçu le matériel, là on peut célébrer. Cela permet aussi de dire qu'on est en train de faire quelque chose et quand ça sera prêt, on pourra l'offrir aux personnes qui demandent cette bénédiction.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre.

Je crains, personnellement, qu'on risque d'avoir beaucoup de demandes de gens qui attendent depuis longtemps. Et donc leur demander d'attendre un temps incertain me semble être délicat pour le moins.

M. Yves Bourquin, président du Synode

Pour le Conseil synodal, les avis sont mitigés, néanmoins ce qui est sûr, c'est que le Synode n'a pas besoin de mandater le Conseil synodal pour surseoir. C'est le Synode qui décide de surseoir. Le Conseil synodal n'a pas besoin d'être cet intermédiaire.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Peut-on surseoir à la bénédiction des couples de même sexe sans être discriminatoire ? C'est une question pour un juriste.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Normalement on a cela en décembre 2022, donc c'est six mois après. Cela peut paraître long, j'en conviens. Mais d'un autre côté, si c'est attendre un peu pour avoir quelque chose de bien fait, de reconnu, de partagé, cela en vaut la peine. Le Synode en décidera. D'autre part, je ne pense pas

que cela soit discriminatoire. On doit construire quelque chose parce que c'est nouveau et construire quelque chose prend du temps. Je n'ai pas envie de tomber dans des comparaisons farfelues et bizarres, mais si on construit une piscine, il faut qu'elle soit finie pour l'utiliser. Dans ce sens-là, je pense que c'est bien de dire qu'il faut attendre d'avoir quelque chose de bien fait, de bien construit et de bien pensé qui répond à ce que l'Église apporte et ne pas bricoler chacun dans son coin.

Mme Sarah Badertscher, paroisse du Joran, en son nom propre

Je trouve que dans les différentes résolutions que nous avons déjà votées il y a des délais, donc cela donne un début et une fin. Maintenant, ce que j'ai compris, c'est que c'est une réflexion sur la bénédiction de mariage en général qui concerne tous les couples. On va continuer à marier les couples hétérosexuels, on ne va pas suspendre cela en attendant qu'on ait tout bien mis en place, tout bien arrangé pour pouvoir le faire. Cette réflexion autour du couple, autour de la bénédiction, elle a besoin d'être faite, et on a besoin d'avoir du temps pour la faire, mais pourtant on va continuer de faire notre travail de ministre sur le terrain et on va continuer à bénir. Moi je suis donc pour ne pas surseoir.

Résolution 6 supplémentaire de Julien von Allmen

Le Synode mandate le Conseil synodal de surseoir à la bénédiction des couples de même sexe jusqu'à ce que le groupe de réflexion ait rendu son rapport et que la liturgie soit mise à disposition.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : refusée par 10 oui, 24 non, 4 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 34 oui, 4 non

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Au vu de l'heure, des retours des paroisses et de la complexité du rapport n°3 sur le système salarial et les conditions d'emploi des postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel, et étant donné que nous avons de toute façon une séance de relevée prévue le 19 janvier 2022, je vous propose de prendre maintenant plutôt le rapport n°4 sur les changements réglementaires concernant les services cantonaux.

Modification de l'ordre du jour, traitement du rapport n°4

- ❖ Vote sur la modification de l'ordre du jour : accepté par 35 oui, 2 non, 1 abstention

6. **Rapport n°3 du Conseil synodal : Système salarial et conditions d'emploi des postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel – *reporté à la séance de relevée du 19 janvier 2022***

7. **Rapport n°4 du Conseil synodal : Changements réglementaires concernant les services cantonaux**

M. Adrien Bridel, rapporteur

On peut parfois entendre, ici et là, que les services cantonaux "... ce n'est pas vraiment l'Église." Un tel constat est un peu court. C'est oublier que l'EREN professe être au service de tous les neuchâtelois et neuchâteloises. C'est son ADN ecclésial.

Bien entendu, dans une société en constante évolution, le secteur des services cantonaux ne cesse de s'adapter : en témoigne la discussion, lors du traitement du budget, sur la participation des EMS ce matin-même.

À ce titre, ce rapport n'est qu'une étape. Comme indiqué en préambule du présent rapport, dans un avenir proche c'est une révision intégrale des articles du Règlement général qui sera nécessaire.

Dans l'attente de cette révision intégrale, plusieurs modifications de fait, 'c'est-à-dire votées par le Synode, dont la plus ancienne a déjà 3 ans d'âge, ne figurent pas encore, en l'état, dans le Règlement général. Aujourd'hui, il s'agit donc d'inscrire ces décisions souveraines dans "le marbre".

La révision intégrale doit pouvoir se faire en étroite conjonction avec le processus EREN2023. À ce titre, il convient que le groupe "Recherche et développement" puisse librement le parcourir pour pouvoir en proposer les modifications de fond qu'il jugera nécessaires.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

Le Conseil paroissial du Joran valide les résolutions proposées. Il souhaite néanmoins porter à votre attention deux éléments.

Le premier porte sur l'appellation Service cantonal social.

Si les uns ont apprécié le remplacement de l'adjectif diaconal par celui de social, plus moderne et plus explicite pour les non-initiés, d'autres ont regretté son ambiguïté. En effet, associé aux services sociaux de l'Etat, il évoque une forme d'assistance matérielle, ce qui prête à confusion. De plus la dimension spirituelle, bien que mentionnée dans les articles le concernant, n'est plus explicite.

Le second point est une remarque d'ordre général à propos du Règlement. Le Joran aurait apprécié que la mise à jour de ces quelques articles aillent dans le sens d'une épuration. Il lui semble en effet important de ne pas se perdre dans les détails. Le nouvel article 145z, par exemple, dresse pour ainsi dire le cahier des charges des différents animateurs du Service cantonal social. Cela pourrait figurer dans une annexe, plus facile à modifier le cas échéant. Le Conseil paroissial du Joran souhaite rendre le Synode attentif à l'importance de rester simple, concis et général lors de la prochaine révision du Règlement, prévue à l'issue du processus EREN2023.

Mme Solange Platz, au nom de la paroisse de La BARC

La paroisse de La BARC suggère d'utiliser le langage épïcène.

M Jacques Péter, conseiller synodal

La question de simplifier les choses dans le Règlement général pose un problème de fond. Le Synode n'a que deux outils de contrôle qui sont la Constitution et le Règlement général. Et on le voit dans le débat qui a eu lieu précédemment, le Synode demande au Conseil synodal d'inscrire des choses dans le Coutumier. Bien évidemment, il y aura un choix à faire. Qu'est-ce qui est de la responsabilité du Synode, c'est-à-dire les lignes de politique générale, et jusqu'où on va dans cette définition précise, et qu'est-ce qui est de la responsabilité du Conseil synodal. Il y a 20 ans que le Règlement général n'a pas été revu. Il faudra peser le pour et le contre jusqu'où on va dans les définitions, parce que normalement, le Synode ne peut pas prendre de décision pour les autres règlements, à l'exception du Règlement général et de la Constitution. Cela demandera une réflexion plus globale.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 37 oui, 1 abstention

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide les changements réglementaires concernant les services cantonaux proposés comme suit par le Conseil synodal : (texte du Règlement général)

Amendement de la paroisse de Neuchâtel

Art. 145r

Le service cantonal Social est notamment responsable, en collaboration avec les deux autres Églises reconnues, de :

Art. 145v

Le service cantonal Santé est notamment responsable, en collaboration avec les deux autres Églises reconnues, de :

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous demandons un ajout aux articles 145 r et 145v. Ces deux services travaillent en étroite collaboration avec les deux autres Églises reconnues. L'EREN ne peut pas ne pas mentionner le travail œcuménique de ces deux services cantonaux Social et Santé puisque ce sont des aumôneries œcuméniques. Elles sont étroitement liées au travail œcuménique autant sur le plan officiel que sur le terrain. En effet un aumônier dans son ministère représente les trois Églises.

Tous les documents officiels au fonctionnement de ces aumôneries (convention, concept) sont signés par les responsables des Églises (Le président du Conseil synodal, pour l'EREN, le vicaire pour la Fédération catholique romaine neuchâteloise, le président du Conseil de la paroisse cantonale pour l'Église catholique chrétienne).

Il nous semble primordial que les services soient responsables en collaboration avec les autres Églises reconnues et que cela soit mentionné clairement dans les articles lors de ce changement réglementaire. Ceci aussi pour que ces aumôneries restent œcuméniques et que cette reconnaissance de ce travail soit pleinement reconnue.

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

Combien même nous saluons le souci de l'œcuménisme qui est là-dedans, ce n'est techniquement pas possible car cela concerne notre Règlement général qui a force de contrainte pour nous mais pas pour les Églises sœurs. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas accepter cet amendement.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je m'adresse à la paroisse du Joran pour qui le terme social ne convenait pas. Souhaitez-vous présenter un argumentaire pour demander au Synode de contraindre le Conseil synodal de modifier le terme social ?

Mme Sylvane Auvinet, au nom de la paroisse du Joran

On n'est pas sûr si c'est déjà décidé, déjà joué ou est-ce qu'il est encore temps d'en discuter. S'il est encore temps d'en discuter, au Joran, nous avons une volonté de reprendre le terme diaconal.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Le Synode a déjà validé un service cantonal social et un service cantonal santé.

M. Florian Schubert, conseiller synodal

Le Conseil synodal a entendu la préoccupation de la paroisse de Joran. Il la prendra en compte pour EREN2023.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je suis étonnée que l'EREN ne peut pas parler d'œcuménisme dans ses règlements, cela m'inquiète beaucoup. Étant présidente de la commission des institutions spécialisées, je ne peux pas écrire une lettre sans que le vicaire ne la signe. C'est étonnant de ne pas pouvoir mentionner l'œcuménisme dans les responsabilités de ces deux services.

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

Il ne s'agit pas de parler ou de ne pas parler d'œcuménisme dans le Règlement général. C'est justement par souci de bonnes relations œcuméniques qu'on n'écrit pas quelque chose qui est de nature contraignante pour nos Églises sœurs. Cela serait très mal vu d'imposer quelque chose à nos Églises partenaires.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Si on écrit "en collaboration avec les deux autres Églises reconnues", cela ne contraint que nous, l'EREN, mais pas les autres Églises. Je ne vois pas pourquoi on ne peut pas dire que nous, on veut le faire en collaboration œcuménique, mais que si en face ils ne veulent pas, on aura essayé. Je ne vois pas en quoi on impose quelque chose aux autres avec cette formulation.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

On pourrait ajouter dans l'article 145q. Il veille à favoriser la collaboration avec les autres Églises.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je fais la proposition suivante : dans un esprit œcuménique.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La collaboration œcuménique va plus loin que l'esprit œcuménique, mais nous pouvons néanmoins nous rallier à la proposition.

Le Conseil synodal fait sienne cette proposition.

Résolution du Conseil synodal

Art. 145r

Le service cantonal Social, dans un esprit œcuménique, est notamment responsable de :

Art. 145v

Le service cantonal Santé, dans un esprit œcuménique, est notamment responsable de :

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

P. 34; on ne voit pas apparaître l'animateur bénévolat, mais seulement à la p. 35, sous les ressources humaines.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

L'animateur bénévolat ne disparaît pas, il change de place. Il y a eu une discussion de fond dans ce rapport concernant la place du service bénévolat. Au final d'une longue réflexion, le Conseil synodal a décidé d'en faire un secteur. Du coup il a changé d'article, du 322 il est passé au 145. Il y a eu une scorie. Les articles ont été corrigé mais pas le tableau des postes à la fin. Dans le tableau des postes qui sera annexé au Règlement, le poste responsable bénévolat, qui se trouve en p. 35 sous les responsables des services généraux, va être un encadré en dessous du secteur jeunesse en p. 34. Il sera indiqué : secteur bénévolat, responsabilité et opérationnel, 0.5 EPT et une petite définition à côté. Dans le corps des articles, c'est totalement juste où le bénévolat arrive à l'article 145.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Je souhaiterais avoir un organigramme des services, secteurs, de qui dépend de qui et qui doit en référer à qui, mais je ne suis pas sûr que cela soit sa place dans le Règlement général.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Non seulement cela existe, mais il va être mis à jour. Le Conseil synodal est en train de travailler l'organigramme de l'administration et des services cantonaux. J'aimerais qu'il y ait une résolution supplémentaire qui demande la présentation d'un organigramme, car c'est beaucoup plus facile

de suivre des décisions de Synode que des intentions qu'on doit rechercher dans les procès-verbaux.

M. Antoine Leuenberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

J'ai une question de compréhension, quelle est la différence entre un responsable et un animateur.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

De manière fondamentale, il y a trois distinctions : les responsables des services cantonaux (terrains : aumôneries), les responsables généraux (administration de l'Église : secrétaire générale, responsable RH, responsables communication) ces postes sont transversaux et sont essentiels à l'EREN en tant qu'entité, les responsables de secteurs (ils viennent de la dissolution du service cantonal formation : responsable Terre Nouvelle, responsable jeunesse, responsable couple-enfance-famille) ces trois personnes sont des courroies de transmission entre les terrains dans les paroisses et le Conseil synodal car ces postes sont cantonaux pour de la cohésion et de la cohérence d'ensemble. Donc l'animatrice Terre Nouvelle est également responsable du secteur Terre Nouvelle de notre Église. L'animateur jeunesse, avec la formation des jeunes, etc., a une tâche pleinement cantonale mais s'appuie sur les équipes paroissiales. Ce niveau-là, ce sont les secteurs.

Résolution 1

Le Synode valide les changements réglementaires concernant les services cantonaux proposés comme suit par le Conseil synodal : (texte du Règlement général)

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 37 oui, 1 abstention

Résolution supplémentaire 2 du Conseil synodal

le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2022 un organigramme de l'administration et des services cantonaux de l'EREN dans un rapport d'information.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 37, 1 abstention
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 37 oui et 1 abstention

8. Rapport d'information oral du Conseil synodal : Projection EREN2023 – *reporté à la séance de relevée du 19 janvier 2022*
9. Rapport d'information n°5 du Conseil synodal : Bilan de l'offre d'accompagnement spirituel des employés de l'EREN mise en place suite aux résolutions du Synode 177
10. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal : Avancée de la politique asile de l'EREN 2019-2023
11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Cibles Terre Nouvelle
12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

13. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

Prière finale par Mme Solange Platz, députée laïque de La BARC

La présidente clôt la séance à 17h00.

Ouverture de la séance de relevée du 19 janvier 2022

À 19h00 la présidente ouvre la séance de relevée de la 189^e session du Synode.

M. Max Boegli, membre du Bureau du Synode, prie pour le déroulement du Synode.

1. Rapport n°3 du Conseil synodal : Système salarial et conditions d'emploi des postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel

M. Jacques Péter, rapporteur

Nous allons parler d'argent, comme souvent quand vous m'entendez. La grande question est : aurez-vous le courage de casser une habitude qui a un certain nombre d'années, c'est-à-dire cesser de dire qu'il n'est pas possible d'avoir plusieurs grilles salariales au sein de notre Église. Bien évidemment le bon vieux temps était peut-être là, mais je me permets de vous rappeler qu'une des raisons pour lesquelles le CSP s'est un peu éloigné de l'EREN, était déjà à cette époque une nécessité car il ne trouvait plus de personnel social formé qui acceptait les salaires proposés. Donc nous sommes aujourd'hui devant un choix. Est-ce que l'on peut continuer de cette manière-là et la réponse du Conseil synodal est clairement non.

Maintenant, nous allons parler des postes administratifs en sachant que, avec EREN2023, toute la question salariale des ministres devra être reprise. Il y a 10 ans, le Synode avait refusé l'entrée en matière d'une proposition pour x raisons. Ce dossier a, depuis, dormi au fond des tiroirs mais on devra bel et bien le reprendre. Pourquoi mettre la question des postes administratifs en priorité ? Parce qu'il y a une réalité. Vous l'avez dans les chiffres à la page 21. Aujourd'hui, si on veut des personnes ayant une formation spécifique, avec le salaire proposé, nous n'arrivons plus à trouver des personnes ou alors des personnes qui font un énorme sacrifice, et c'est le cas de notre secrétaire général actuel, c'est le cas aussi de notre responsable de la comptabilité que nous avons engagé. Tous les deux ont accepté des pertes de salaire relativement importantes. En tant qu'employeur, c'est effectivement un gros problème que de savoir qu'on engage des gens – excusez-moi du terme – au rabais. Bien évidemment, on vous demande d'entrer en matière sur cette réalité. Nous ne trouvons plus des personnes, avec les compétences attendues, au prix que nous proposons.

Il reste alors la question du corporatisme, de ces salaires que nous servons, pas seulement aux ministres, mais aux personnes occupant des postes qui sont au tableau des postes, qui devra être résolue. Mais aujourd'hui nous vous proposons de parler plutôt des postes administratifs.

Je répondrai volontiers aux questions mais je m'arrête là pour l'introduction. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

Par pragmatisme, on entre en matière car la paroisse trouve qu'il est important que les postes mis au concours l'année prochaine trouvent les bonnes personnes. Mais ce n'est pas courant, même dans le monde des ONG, d'avoir des responsables de services transversaux, les trois

postes cités, mieux salariés que les responsables de la production, à plus forte raison que leurs chefs. Certes, la pauvreté relative de l'entreprise ne permet pas à ses travailleurs d'atteindre le salaire médian neuchâtelois de profession analogue. La question va bien sûr encore se complexifier en 2023.

À titre personnel, je prétends, encore, que la frontière entre le ministère, avec une part conséquente de mandat personnel, soit vocationnel, et les trois postes de responsables – secrétaire général, responsable des ressources humaines et responsable de la communication – cette frontière ne doit pas tendre à s'accentuer. Par la nature de l'entreprise, les candidats à ces trois postes doivent, à ce niveau, pouvoir aussi démontrer un intérêt, une connaissance explicite de l'Église protestante. Donc la paroisse de La BARC entre en matière et demande qu'une nouvelle progression salariale pour les ministres, les permanents, se dessine au plus tard en 2023.

Mme Delphine Collaud, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Tu parlais de courage, oui il m'en faut à moi du courage pour être contre la majorité. Ce n'est pas forcément tellement courageux de changer et il faut aussi du courage pour maintenir ce qui nous semble une valeur importante.

Quand on s'est battu il y a 10 ans, c'était vraiment avec une conviction profonde de dire que oui il y a quelque chose dans le fait de travailler tous au même salaire. Quand vous nous avez dit, et les secrétaires alors ? Alors oui c'est vrai, les secrétaires on les a toujours oubliées. Alors c'est vrai pourquoi elles seraient payées moins et les autres plus ? Je suis tout à fait d'accord de les payer plus. Ceci est plus prophétique que de payer plus ceux qui auraient pu avoir un salaire plus élevé ailleurs.

Quand nous avons réussi en Synode à refuser la grille salariale, j'ai cru innocemment que nous avions été entendus, mais non, on m'a dit que l'entrée en matière avait été refusée, ou le dossier retiré, que parce que le rapport comportait des failles...

Alors on nous présente, 10 ans après, celui-ci qui commence bien mal !

Je trouve simplement méprisant ce que je lis dans l'introduction. À lire ce rapport, ce ne sont que des « bras cassés » qui ont été engagés ! Trop jeunes ou trop vieux, et surtout très problématiques ! Sympa comme bilan ! J'espère que les gens concernés apprécient...

Je ne pense pas qu'augmenter le salaire va y changer quelque chose, les gens qui ne viennent pas par amour de l'Église ne seront que des fonctionnaires, incapables de communiquer les valeurs de notre Église. Alors à quoi bon une efficience si cela ne correspond pas à notre essence d'Église ?

Quant à croire qu'ils vont rester plus longtemps si on augmente leur salaire, pas sûr ! Ce poste ne peut être qu'un tremplin pour un autre mieux payé très rapidement.

Cela a été dit, ce n'est qu'un tremplin pour tous les autres postes aussi. Il y a l'idée de revaloriser la grille salariale et que c'est acquis, quelque part, qu'on doit changer le système.

Nous avons voulu une égalité de salaire, parce que prophétiquement, le salaire est là pour nous permettre de nous investir totalement dans notre tâche, quelles qu'en soit ses particularités. Mais on ne s'est effectivement pas trop occupé du salaire moindre des secrétaires. Je me rends compte que ce serait dans notre logique de les payer comme les autres, pourquoi pas ? On pourrait voter ? Et finalement aussi diminuer notre salaire pour pouvoir engager encore plus de ministres en paroisse ? Pourquoi pas ? Que ferons-nous lorsqu'il n'y aura plus de ministres, plus de paroissiens, plus de paroisses et que l'Église ne sera plus qu'une coquille vide ? Que ferons-nous avec une super structure et des personnes bien payées ? Je suis très inquiète pour mon Église.

Qu'est-ce qui est indispensable à la vie d'une Église ? Je me demande pourquoi il faut diminuer les postes pastoraux et augmenter d'autres postes. Pourquoi est-ce que ces postes qui n'existaient pas il y a 20 ans sont tellement indispensables aujourd'hui, et même plus que les postes d'avant ?

Qu'est-ce que l'Église ? Et si on posait la question aux paroissiens eux-mêmes ? De quoi est-ce qu'ils ont besoin ? Ont-ils besoin de RH, chargé de communication, etc. ou ont-ils besoin de

pasteurs ? Je serais quand même intéressée d'avoir aussi leurs réponses parce que finalement ce sont eux qui paient les salaires.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux et en son nom propre

Au nom de tous les méprisés dont parlait Delphine, pourquoi faut-il à chaque fois que le sujet de la rémunération d'une partie du personnel se pose, l'ensemble des ministres, des permanents, doivent se prendre des gifles ? Parce que c'est ça qui se passe en lisant le rapport. On attend d'une institution comme la nôtre, une Église, quoi qu'on ait pu dire dans un passé récent, qu'elle vive des valeurs de l'Évangile, donc de la solidarité, du partage, de l'entraide, de l'équité, de la justice, de la non-discrimination. Les réformateurs du XVI^{ème} siècle, dont on ne parle plus qu'à l'occasion de la fête de la Réformation, ont su penser une ecclésiologie qui incarnait ces valeurs de l'évangile, notamment celle de la non-discrimination. A partir notamment de ce fameux passage de Galates 3,28, "il n'y a plus ni juif ni grec, ni esclave, ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme". Ils ont donc reconnu qu'il y avait différentes fonctions dans l'Église, différents types d'engagement, mais une même considération pour n'importe quel individu, pour n'importe quel engagement, une même reconnaissance pour chacune et chacun. Nous avons brisé ce principe au mois de juin, le ver est maintenant dans le fruit, sans doute y était-il déjà depuis 10 ans. S'il était sans doute légitime de revoir l'indemnité des conseillers synodaux, il me paraît toujours encore scandaleux qu'un pasteur perçoive une prime annuelle de CHF 12'000.-. Le prix d'une petite voiture, combien de petites voitures au bout de 7-8 ans ? Le poste d'un ministre qu'il va falloir encore supprimer pour assurer cette prime.

Aujourd'hui le saucissonnage des salaires se poursuit avec les postes administratifs. Je comprends très bien la problématique. Je considère même qu'il faut l'aborder, y réfléchir. Mais je suis révolté par l'argumentation. On oppose des postes ministériels aux postes administratifs, avec des chiffres pour comparatif. Allons-y pour la comparaison. Cela fait des années que je dénonce le fait que les ressources humaines sont trois fois au-dessus de la norme habituelle que l'on rencontre dans les entreprises. Trois fois ! Et ça continue, et on pense même augmenter les salaires. Pour les ministres, pas besoin de comparatif, on est de toute façon en queue de classement, donc ce n'est pas la peine de poser des tableaux. Et nous le resterons, malheureusement. C'est notre destin.

Le rapport nous invite à nous contenter du symbolique, d'un idéal qui est bien sûr lié à une vocation. Chers collègues, nous ne sommes pas à l'eau fraîche et au pain sec, mais quand même, vous avez une vocation, soyez-en satisfaits, contentez-vous-en. De toute façon le marché étant ce qu'il est, on trouvera toujours de bonnes poires. Ce n'est pas écrit comme cela bien sûr, mais c'est l'esprit, malheureusement. Voilà le mépris affiché dans ce rapport. Et c'est la raison pour laquelle, même si je considère qu'effectivement la question est juste, si on n'entre pas dans une véritable réforme des rémunérations ensemble, une véritable modernisation, parce que c'est facile de parler de modernisation pour quelques-uns, pour certains privilégiés. Une rémunération qui serait juste, équitable, non discriminatoire, dans les valeurs de l'Évangile, Évangile dont notre Église se réclame, et qu'elle a pour mission de témoigner. Mais comment être crédible si on commence à privilégier quelques-uns parmi nous et mépriser l'ensemble sur le terrain ? Donc, pour cette raison, tant qu'il n'y aura pas de véritable politique de rémunération qui sera proposée, la paroisse s'oppose à entrer en matière.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

J'avais envie à ce niveau de réagir un petit peu, surtout par rapport au mot "mépris". Je pense qu'il n'y a pas de mépris dans l'essai ou la tentative de décrire la réalité. La réalité de ce que vit le Conseil synodal quand, dans une brochette d'appel d'offres, il doit en trier la moitié en tout cas, et parfois dans les bons, simplement parce qu'il y a des prétentions salariales plus grandes. Ce n'est pas pour rien que cette question est discutée en Synode. C'est précisément pour ne pas mépriser. Je vais vous dire ce que je pense réellement. Le fond de la question est une question de justice. Et la justice, c'est très difficile parce que dans l'Évangile, la justice elle se fait au besoin. Et là, on essaie d'établir des critères qui ne sont pas au besoin mais qui sont équitables. Si on voulait vraiment regarder la justice au besoin, on étudierait la situation de la personne et on

lui demanderait de quoi elle a besoin, par rapport aux compétences qu'elle a. Certaines personnes diront qu'elles sont divorcées et doivent payer des pensions, d'autres qu'elles ont des enfants aux études et qu'il leur faudrait plus que d'autres. Dans une merveilleuse Église du temps des actes des apôtres, avant le chapitre 5 donc quand tout fout le camp, et bien cela pourrait se passer comme ça. L'analyse du Conseil synodal est à la foi en lien avec la réalité de ce qu'on rencontre et l'idée de se dire qu'il y a quand même une différence entre ce qu'on décide entre nous, pour notre corporation, et ce qu'on décide par rapport aux besoins que nous avons "du monde". Il y a un choix derrière la volonté du Conseil synodal, c'est de dire que ces postes-là, le secrétaire général, les responsables de communication et des ressources humaines, ce sont des postes que toutes les entreprises, PME ou plus grandes, utilisent et avec des compétences, des barèmes, des besoins qui sont ceux qu'une société donne. Maintenant, on peut faire effectivement cette différence prophétique de dire qu'on est tous payés pareil et si on arrive jusqu'au personnel administratif, alors là, quand on mettra les postes au concours, une flopée de candidatures parce qu'on sera considéré comme des gens qui paient très très bien ces postes-là. La corporation et la non-corporation, quelque part, a des frontières qui doivent être définies. C'est le Synode qui définit ces frontières. La proposition du Conseil synodal va dans une ligne qui n'est plus celle d'il y a vingt ans, c'est vrai, de dire qu'il y a des postes administratifs qui ne font plus partie de la corporation mais cela ne veut pas dire que dans la recherche, dans le choix des candidats, on ne demandera pas des compétences et surtout des valeurs qui sont en lien avec notre Église.

Pour vous rassurer, il est évident que pour nous, prendre soin de la corporation va aussi passer par une revalorisation salariale. Mais c'est vrai que c'est très compliqué, dans les équilibres et les moyens financiers que nous pouvons avoir, d'à la fois rendre justice au travail magnifique et conséquent que font les permanents ministres et laïques de notre Église par rapport à ces postes administratifs dont l'Église va avoir aussi besoin, vous le verrez en lien avec la présentation orale qui suivra du rapport projection EREN2023.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Même si on vit une période où il faut revaloriser les salaires, il existe des professions où on a fait l'inverse, par mesure d'économie, par exemple les enseignants dans le canton de Neuchâtel. Il y a quelques années, l'État a modifié les grilles salariales et personnellement, par rapport à quelqu'un qui a été engagé 1 ou 2 ans avant moi, à la fin de ma carrière, ce sera CHF 250'000.- que j'aurai en moins. Sur carrière cela ne fait que quelques milliers de francs par années ou par mois, mais tout cela pour vous dire qu'une situation financière, c'est la réalité. Notre situation financière est mauvaise, on perd de l'argent chaque année. Même si je reconnais vraiment, pour toutes les personnes qui travaillent dans l'administration de l'EREN, de véritables compétences et des besoins qui soient là, je pense que vu la situation financière, c'est vraiment délicat d'encore en plus charger la barque des salaires et de l'administration alors qu'on demande au paroisse de se préparer à avoir moins de pasteurs et à sacrifier des activités qu'elles ne pourront plus faire parce que tout va changer et que les ressources vont diminuer. Je trouve que ce n'est pas réaliste.

Mme Nicole Humbert Droz, au nom de la paroisse du Joran

Le premier argument est de penser que le Conseil synodal n'agit pas par plaisir car ce n'est pas juste pour le plaisir de changer le principe de fonctionnement de l'Église qu'il a fait ce rapport bien documenté, bien étayé et que cela correspond à une réalité. On n'a pas l'impression qu'il s'agit de mépris pour les permanents, et d'ailleurs il est envisagé de revoir leur grille salariale.

Pour reprendre un mot qui a été dit, celui de fonctionnaire, je pense qu'on peut être un bon fonctionnaire et faire son travail au mieux, avec ou sans vocation je ne sais pas. Ce n'est pas parce que ces personnes qui seront engagées à des postes à responsabilité, et qui n'acceptent pas n'importe quel salaire, qu'elles ne vont pas s'engager vraiment dans leur travail.

Dans la république et canton de Neuchâtel, les conseillers d'État sont moins bien payés que le directeur de RHNE ou d'autres gens qui dépendent plus ou moins d'eux, parce que ces gens-là ont aussi des prétentions de salaire qui vont bien au-delà des salaires de nos autorités politiques.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

En tant que directeur administratif et financier, je connais bien cette problématique. Les propositions faites ne sont absolument pas choquantes. Il faut être pragmatique pour savoir qui on veut à de tels postes. L'alternative à cela est peut-être de n'avoir aucune candidature. Dans ce cas-là, qu'est-ce qu'on fait ? Quel sera le coût de ne pas gérer nos finances ou les ressources humaines et ce qui vient autour, quelles sont les conséquences de ne pas gérer la communication ? Les coûts de non gestion sont aussi importants que les coûts qu'on mettra sur ces postes.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 24 oui, 7 non, 2 abstentions

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter une nouvelle politique salariale et des conditions d'emploi en faveur des postes ministériels dans le cadre du processus EREN2023.

Mme Françoise Dorier, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds

La paroisse demande la suppression de cette résolution, estimant qu'elle est en décalage avec l'entier du sujet traité dans ce rapport qui parle des cadres administratifs.

Nous demandons que cette résolution soit reprise ultérieurement par le Conseil Synodal dans un rapport traitant de la politique salariale et des conditions d'emploi en faveur des postes ministériels dans le cadre du processus EREN2023.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

Nous constatons aussi que cette question n'a pas du tout été traitée dans le rapport, or c'est un petit peu pour se donner bonne conscience qu'on va quand même parler des ministres dans le tout. Je rappelle qu'on va s'atteler à changer une décision, comme on l'a dit avant, l'égalité salariale qui date de 2005 ; ce changement-là n'est pas rien. En 2012, le Synode a refusé d'emblée l'entrée en matière sur le thème de la politique salariale. Paradoxalement, la paroisse de La BARC ne veut pas juste soutenir une résolution qui risque de se noyer dans le processus EREN2023. Il y a quand même urgence. Avant d'établir une nouvelle politique salariale, nous souhaiterions qu'en amont déjà le Synode puisse se prononcer sur un rapport contenant plusieurs scénarios en termes généraux. Cela devrait être à l'ordre du jour du prochain Synode, pour travailler de manière raisonnable. Donc la paroisse de La BARC demande également la suppression de cette résolution, pour repartir dans la problématique au prochain Synode.

M. Zachée Betche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Au risque de me tromper, il y a un lien, selon ce qu'a dit le président tout à l'heure. Il y a un lien indirect entre ce qui va se passer dans le futur et la résolution qu'on nous demande de voter. Il paraît même important.

Mme Sarah Badertscher, paroisse du Joran, en son nom propre

Pour moi, cela fait tout à fait sens de garder cette résolution car il existe une petite phrase dans le rapport qui fait mention de la politique salariale dans le cadre d'EREN2023. Cette résolution est comme un jalon du Conseil synodal pour commencer à en discuter et en débattre dans l'un des prochains Synodes. Si on l'enlève, cela va retarder le débat.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal ne va pas s'opposer à la suppression de cette résolution. Elle a deux raisons d'être : premièrement, unité de matière ou pas je vous laisse trancher, mais c'est effectivement pour dire qu'on n'oublie pas le corps ministériel et qu'on va aussi avancer.

Deuxièmement, je me permets de rappeler que dans le cadre du processus EREN2023, il a été défini une manière de travailler : un rapport montrant ce que nous souhaitons changer avec un

mandat clair, un groupe de travail puis un rapport final. Vous avez validé cette manière de faire. Donc quand on marque "dans le cadre du processus EREN2023", ce n'est pas un rapport qui va arriver tout fini, le Synode peut se prononcer sur l'ensemble du mandat puis il y aura un mandat.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je vous propose de voter pour ou contre la suppression de la résolution.

- ❖ Minorité de votes pour supprimer la résolution
- ❖ Majorité de votes pour conserver la résolution

Résolution 1

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter une nouvelle politique salariale et des conditions d'emploi en faveur des postes ministériels dans le cadre du processus EREN2023.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 28 oui, 1 non, 4 abstentions

Résolution 2

Le Synode accepte que les postes de secrétaire général, responsable RH, responsable de la communication, faisant partie du tableau des postes, ne soient plus soumis à la classe salariale A.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

Résolution 3

Le Synode valide la création d'une politique salariale spécifique concernant les postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel, soit secrétaire général, responsable RH, responsable de la communication, ainsi que les postes de secrétariat et comptabilité, en prévoyant un étalonnage des salaires bruts entre CHF 55'000.- et CHF 130'000.-. Celle-ci sera présentée pour information au Synode de juin 2022.

Mme Delphine Collaud, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Il y a l'enjeu que j'ai déjà dit, mais l'autre enjeu est qu'on n'a plus d'argent. Tout poste qu'on augmente fait diminuer encore le nombre de postes qui existe. Non à la revalorisation quel que soit le poste.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

J'ai juste besoin de comprendre la pertinence de la dernière phrase "...présentée pour information au Synode...". Si on n'a plus la main mise sur cet objet, je ne vois pas pourquoi on nous informe que vous avez réalisé la chose qu'on vous a demandé de réaliser.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Moi je serai contente de connaître la grille salariale qui sera appliquée à l'interne de l'EREN.

Résolution 3

Le Synode valide la création d'une politique salariale spécifique concernant les postes administratifs nécessaires au fonctionnement institutionnel, soit secrétaire général, responsable RH, responsable de la communication, ainsi que les postes de secrétariat et comptabilité, en prévoyant un étalonnage des salaires bruts entre CHF 55'000.- et CHF 130'000.-. Celle-ci sera présentée pour information au Synode de juin 2022.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 23 oui, 7 non, 3 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 23 oui, 7 non, 3 abstentions

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il est vrai que quand on parle d'argent, c'est toujours une situation difficile, j'ai entendu des termes blessants, je n'ai jamais pensé mépriser des gens mais je me permettrais juste de demander à chacun et à chacune de penser que le Conseil synodal, c'est aussi des êtres humains qui ont aussi le droit à ne pas être méprisés.

2. Rapport d'information oral du Conseil synodal : Projection EREN2023

M. Yves Bourquin, président du CS

Introduction

Madame la présidente,

Mesdames et messieurs les députés,

J'espère que vous êtes à l'aise parce que nous nous apprêtons à passer en revue l'entier de l'Église. À la session de mars 2021, le Synode acceptait, sur l'initiative de la paroisse des Hautes Joux, la résolution suivante : Le Synode charge le Conseil synodal d'établir une liste exhaustive de ce qui doit être modifié (aux niveaux opérationnel et stratégique, y compris dans la Constitution) pour le Synode de décembre 2021.

Je m'étais alors engagé, comme futur président, à faire plus qu'une simple liste, mais un véritable programme du processus EREN2023. J'avais cependant exigé le délai de décembre, tant je savais que ce travail allait être fondamental, telle une pierre angulaire sur laquelle le processus allait reposer.

Ce rapport, que je tiens dans mes mains et qui vous sera distribué à l'issue de cette présentation orale, puis envoyé à tous les destinataires habituels des documents synodaux, fait 27 pages. Nous avons décidé de ne pas vous le donner par écrit avant parce qu'il serait susceptible de poser de grandes questions d'incompréhension, voire peut-être une certaine colère. Nous avons décidé donc de le présenter oralement. Il n'y a aucun blabla dans ce rapport.

Comme le Synode l'a demandé, son but est de lister : lister les actions, les chantiers, les objectifs pour atteindre l'équilibre de l'Église. Un équilibre multiple, car en bien des domaines, notre institution a des habits trop amples, dans lesquels on nage et même parfois on se noie.

Le but de ce rapport est de montrer pour chaque secteur de notre Église les rééquilibrages à faire. Le Conseil synodal est fier, très fier même oserais-je dire, de ce travail fondamental car il va servir de base de travail, de vade-mecum et de livre de chevet pour la prochaine décennie.

Il ne se contente pas de lister les mutualisations, il veut montrer comment on peut atteindre cette fameuse Église souple, dynamique et joyeuse dont on entend depuis si longtemps parler, en réduisant les contraintes qui pèsent sur ces membres et acteurs, qu'ils soient salariés ou bénévoles.

Il décrit ce que le Conseil synodal aimerait faire, notez le conditionnel. Il décrit la vision du Conseil synodal. C'est pourquoi, le Conseil entend aller trouver les paroisses et autres secteurs de l'Église pour présenter ce document abondamment, pour recueillir les élans qu'il suscite et aussi les craintes. Le Conseil synodal entre aujourd'hui et juin souhaite mener à bien ce travail. Il discutera encore de la méthode la plus adaptée. Quoi qu'il en soit, au Synode de juin, ce rapport sera discuté. Aujourd'hui, il n'est que présenté.

Le rapport se construit de manière simple, chaque domaine de l'Église est passé en revue (slide de la table des matières) et ce soir, le Conseil synodal va vous présenter les grandes lignes de chacune de ces secteurs, pour enfin aboutir à une conclusion d'ordre plus général.

La présentation de ce soir, va également permettre un temps de question, court et uniquement des questions de compréhension car nous ne faisons pas de débat aujourd'hui. C'est impossible.

EREN2023 dans les paroisses

C'est bien sûr au niveau des paroisses que le processus EREN2023 va avoir le plus grand impact. Pourtant, dans le rapport, le chapitre consacré aux paroisses n'est pas le plus long ni plus complexe.

Dans l'esprit du Conseil synodal, l'objectif pour les paroisses est de se concentrer de plus en plus sur la mission fondamentale de terrain, à savoir la proclamation de l'Évangile en parole et en actes.

Nous observons que de plus en plus de problèmes fonctionnels touchent les paroisses de l'EREN. Ils sont divers et importants. Certaines paroisses en sont pour le moment épargnées mais, de l'avis du Conseil synodal, elles vont toutes tôt ou tard y être confrontées :

Une paroisse saine est une paroisse qui s'appuie sur trois piliers (ce que je dis là n'est pas mentionné tel quel dans le rapport) :

1. Une desserte ministérielle suffisante et pourvue. On sait combien des vacances de postes répétées prêterite l'équilibre paroissial.

2. Un Conseil paroissial dont les postes clés sont occupés par les bonnes personnes : président, caissier, secrétaire, responsable immobilier. Bref, si le Conseil n'a plus en son sein les compétences nécessaires à la gestion de cette petite entreprise, l'équilibre est fortement fragilisé.

3. Des ressources proportionnelles aux besoins financiers de la paroisse pour faire face à des imprévus ou de lourdes charges. On le sait, il y a des paroisses riches et d'autres qui le sont bien moins. En plus, elles n'ont pas – par leur histoire – les même coûts fixes.

Certaines paroisses ont un de ces piliers qui est fragile, certaines en ont deux et d'autres trois et là, c'est la catastrophe.

Le Conseil synodal veut être là pour aider concrètement les paroisses qui vont traverser ce genre de difficultés. À terme, il est presque inévitable que l'administration prenne en charge des tâches que les paroisses ne pourront pour la plupart plus assumer : gestion immobilière, gestion financière, gestion des fichiers et des membres, communication, etc.

Il y a de nombreuses possibilités de mutualisation dans ces domaines, ce qui déchargera de beaucoup les Conseils paroissiaux de leur charges lourdes et chronophage. Les Conseils paroissiaux pourront, au terme du processus, à nouveau retrouver le bonheur de se centrer sur le fondement de leur mission.

Sur un autre niveau, les missions qu'actuellement chaque paroisse se doit d'honorer (offre culturelles, catéchismes, enfances, actes ecclésiastiques, etc.) devront être mutualisées. Or les paroisses n'ont pas la même desserte ministérielle. Ce n'est pas par plaisir, mais bien par nécessité. Pour deux raisons : la prévisible diminution des postes et la diminution de notre public simplement. Toutes nos courbes descendent, mais pas à la même vitesses d'un endroit à l'autre.

Chaque paroisse aura à réfléchir sur sa politique culturelle, mais pas uniquement dans son coin ; ce serait une erreur, mais de façon inter-paroissiale. L'inclusion des retraités, des prédicateurs laïques, les échanges de chairs pour permettre de donner des prédications plusieurs fois, etc. L'offre doit être réfléchi globalement dans l'inter-paroissialité.

Tout est mutualisable, ce à quoi il faut tenir compte, c'est l'équilibre entre le local, le régional et le cantonal. Puis faire des choix raisonnables.

De l'avis du Conseil synodal, les règles du tableau des postes des paroisses ne tiennent plus sous leur forme actuelle. Le niveau inter-paroissial va donner de l'espace et permettre de retrouver du travail d'équipe et des assemblées suffisantes en termes de nombre : au culte, au KT, dans les études bibliques, les manifestations, etc.

Les paroisses devront bien sûr continuer de garder un pastorat à couleur diaconale de proximité pour maintenir le lien avec la communauté. Encore une fois, le rééquilibrage devra se faire intelligemment avec d'un côté les moyens à disposition, de l'autre l'impératif de ne surtout pas perdre les dynamiques qui fonctionnent bien.

Donc à ce stade, ce qu'il faut retenir pour les paroisses, ce sont ces trois éléments : 1. Prise en charge par l'administration des tâches supports et aide administrative progressive. 2. Développement du niveau et des liens inter-paroissiaux pour les activités mutualisables aisément. 3. Redonner au Conseil paroissiaux leur prérogative fondamentale d'organiser la vie spirituelle sur le local.

D'autres éléments spécifiques viendront par la suite.

Questions de compréhension

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Peux-tu donner des exemples précis où l'administration peut décharger les paroisses de certaines charges et comment cela peut fonctionner au niveau cantonal ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Prenons la réalité. Admettons que pendant un certain temps, une paroisse ne trouve plus de caissier, alors que la caisse doit absolument être tenue et les comptes présentés en assemblée, etc. Le Conseil synodal veut être prêt à ces éventualités et pouvoir aider concrètement.

Un autre exemple est la paroisse de la Chaux-de-Fonds. Elle a eu différents soucis et le Conseil synodal a nommé un administrateur dans cette paroisse. C'est aussi ce genre d'aide qui est prévue. Nous avons à cœur que pour ce genre de problème, on puisse avoir des moyens de solutions.

On sait aussi que peut-être une paroisse qui s'est déchargée de cela ne considérera plus que c'est un problème pour elle et ne voudra plus revenir en arrière. Par exemple, si le Conseil synodal trouve quelqu'un pour gérer les bâtiments de la paroisse, elle ne voudra plus revenir en arrière et chercher elle-même quelqu'un pour les gérer.

Dans le processus, il y a des étapes. Peut-être qu'à terme, les étapes vont advenir à un service qui sera global dans l'EREN, par exemple un service immobilier. Seul le processus peut le dire, la chose à faire c'est être prêt à aider et à discuter lorsque les problèmes vont arriver.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Est-ce que ces services seront payants pour les paroisses ?

D'autre part, lorsque tu parles d'aller informer les paroisses, est-ce que ce n'est que les Conseils paroissiaux ? Comment est-ce que les paroissiens seront informés ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

1^{re} question : en fait le système je te rends service, je te paie, à terme on a envie de le supprimer dans l'EREN au profit de réelle entente entre les paroisses. Il est évident que si l'administration cantonale commence à gérer les immeubles aussi pour les paroisses, on va entrer sur des négociations. Le but est que le terrain ait suffisamment de ressources pour accomplir sa mission. Est-ce qu'au bout d'un moment le Synode n'aura-t-il pas plus de prérogatives ? Parce qu'on parle d'argent mais on va parler de postes aussi, et dans le niveau inter-paroissial, qui est-ce qui nomme, sur quel quota, dans quelle grille, dans quel tableau ? Avant, les paroisses élisent les postes paroissiaux, mais dans un système inter-paroissial, est-ce que cela a encore du sens ? Toutes ces questions d'ajustement on n'a pas les réponses, mais on a les questions. On doit trouver une solution qui respecte notre principe démocratique d'Église.

2^e question : on a eu ce sujet au Conseil synodal, on n'est pas encore totalement consensuel et collégial, mais ce qu'on peut dire c'est qu'entre maintenant et juin, on va rencontrer surtout les élus des paroisses et du Synode, c'est-à-dire les ministres, les conseillers paroissiaux et les députés au Synode, par paroisse. Les grandes discussions avec l'Église, en tant qu'assemblée générale, se passeront après la discussion de juin au Synode.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

EREN2023 dans la catéchèse et la famille

Le conseiller synodal Florian Schubert est référent de ce dicastère enfance et famille. Étant excusé pour cette séance, je prends la parole à sa place.

D'entre toutes les activités de l'EREN, celles qui se prêtent le mieux au niveau inter-paroissial, sont précisément celles du secteur jeunesse et famille. Ce n'est pas pour rien qu'en août, le Conseil synodal présentait son rapport sur la mutualisation des catéchismes.

Lorsqu'on pense mutualisation, on serait tenté de voir cantonalisation de ces activités et donc la perte du lien local. Ce serait faire fi ou en tous cas porter préjudice au réseau local. Ces jeunes

qui s'engagent. Ces parents qui souhaitent que leur enfant suive le culte de l'enfance dans le village. Ils existent et ce ne sont pas eux qui doivent pâtir dans le nouveau système.

Pour le Conseil synodal, il s'agit d'un équilibre à trouver. Sur le terrain, il doit y avoir des activités qui restent locales car c'est important : leçon de religion, culte de l'enfance, présence dans les collèges (qu'on pourrait développer en lien avec les activités à option du secondaire), les réseaux de jeunes paroissiaux ou régionaux. Bref, le local est important pour la vie.

Mais d'autres niveaux sont mutualisables : les camps, les journées, les festivals jeunesse, etc. Car là les parents sont prêts à se déplacer, les jeunes également.

Le Conseil synodal analyse la vie sociale de notre canton et observe que des activités de rencontres encadrées pour les jeunes manquent en dehors de l'école. Ces lieux sont essentiels au développement personnel et spirituel des enfants et des jeunes. Il est important de ne pas parler le patois de Canaan dans ces cercles-là, mais de parler le langage que les jeunes, et en tout cas les parents, comprennent. Les parents comprennent très bien ce que c'est que le développement personnel, on en parle partout.

On voit donc que certains terrains sont régionalisables, d'autres moins.

Mais là où la mutualisation est aussi possible, c'est au niveau ministériel. Les frontières paroissiales font que chaque paroisse a son équipe de ministres pour chaque domaine d'activités. Si on prend l'enfance, il y a des ministres dans l'EREN qui ont un charisme pour cela, mais qui ne l'exercent que dans leur paroisse. Là encore, il y a des ajustements à trouver.

Une leçon de religion ou une séquence du culte de l'enfance doit pouvoir être donnée plusieurs fois.

Il faudra aussi se donner le moyen de reprendre le contenu du fil rouge catéchétique dans son ensemble car beaucoup d'enfants (ou de jeunes) n'ont actuellement jamais eu une seule expérience avec la foi et aucune pratique spirituelle. Ils n'ont jamais découvert la prière, la louange, la célébration, etc. Ils n'ont plus de background chrétien. L'enjeu et l'équilibre sont toujours de trouver comment on peut intégrer des personnes qui sont au ground zéro de leur expérience ou culture théologique avec des gens qui sont dans des familles où la foi est partagée. C'est un véritable défi.

Quant au domaine couples et familles, là encore les champs d'action sont larges. Souvent, on côtoie les familles par le biais de leurs enfants inscrits au KT et les couples lorsqu'ils demandent le mariage ou qu'ils ont été nos catéchumènes.

Mais il y a de nombreux autres cas de figure possibles qui devraient être pris en considération : les divorcés ou séparés pour lesquels l'Église pourrait offrir des lieux de rencontres (en vraie alternative aux sites de rencontres).

L'Église devrait accompagner les personnes qui divorcent ou leur proposer des lieux de rencontres. Une personne sur deux vit un divorce dans notre canton. On a beaucoup parlé de la bénédiction de mariage en décembre. Le Conseil synodal espère que la réflexion sera profonde et qu'elle en amènera d'autres autour de la famille, de l'éducation, de la séparation, de l'amour et de sa définition.

Résumons ceci : de façon concrète et pratique, le secteur enfance/couple/familles offre des possibilités nombreuses de mutualisation car il est spécifique et que les parents comme les jeunes sont plutôt mobiles. Des partenariats doivent être établis avec les cercles scolaires pour que notre offre soit connue et diffusée. Le concordat nous donne l'accès aux écoles.

Enfin, il y a des réflexions de fond à avoir sur les besoins spirituels des enfants, des jeunes et des familles. Ces besoins, dont certains sont listés dans le rapport, doivent orienter notre offre. L'Église est au service des besoins spirituels et non l'inverse.

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

EREN2023 entre Église et Société

Mesdames et Messieurs,

Lorsque l'on tend l'oreille dans nos milieux d'Église on en vient souvent à entendre une préoccupation concernant la place de notre Église dans la mosaïque que constitue aujourd'hui la société neuchâteloise. Cette interrogation est la raison d'être du dicastère Église et Société. Placé dans l'optique EREN2023, ce dicastère reçoit la tâche délicate mais passionnante

d'apporter des pistes de réponses à celle-ci. Son importance apparaît dans toute son acuité dans plusieurs domaines.

Mosaïque spirituelle tout d'abord : le lien avec les Églises-sœurs qui, elles aussi, connaissent de profonds remaniements, ceci notamment à travers la COTEC. L'œcuménisme cantonal ayant subi récemment des modifications, rappelons que c'est aussi au niveau sociétal que celui-ci porte des fruits bénis. Il s'agit des relations interreligieuses également, à travers le Dialogue Interreligieux Neuchâtelois (DINE) fondé par notre Église et révélant toute sa nécessité au moment où notre canton vient de vivre une crispation identitaire en la matière. Puis au-delà des relations interconfessionnelles et interreligieuses, une mosaïque sociétale.

En premier lieu il s'agit de valoriser la richesse de notre offre culturelle actuelle, ceci concrètement en la mutualisant au niveau communicationnel. Mais il s'agit de ne pas craindre d'aller au-delà explorer de nouvelles voies, rien de ce qui est humain étant susceptible de nous faire peur. Car comme nous le rappelle notre frère catholique Yves Congar (1904-1995), « La Bible ne nous parle de Dieu qu'en nous parlant de l'homme et d'un homme qui est au monde. ».

Ainsi face aux enjeux impliqués par les évolutions de la société dans laquelle nous vivons, interrogeons-nous :

- quelle part avons-nous dans la vie culturelle de notre canton ? Je veux parler de cette part de la culture que nous n'avons pas directement ou indirectement engendré ? C'est-à-dire au-delà de l'orgue, des conférences magistrales et de Jean-Sébastien Bach ?

- quelle part voulons-nous avoir dans le débat des questions éthiques soulevées par la vie socio-économique de nos contemporains ? Concernant ce second point la mutualisation est déjà à l'œuvre au niveau romand à travers la CER, sans parler de ce qui se joue au niveau national.

C'est là des interrogations qui seront reprises par le groupe recherche et développement.

Terre Nouvelle et sauvegarde de la Création

Le partenariat qui lie notre Église aux Œuvres d'entraide est appelé à subir de profondes modifications à l'avenir. Ceci en premier lieu du fait de la fusion entre PPP et l'EPER effective depuis le 1er janvier de cette année. Un partenariat avec notre Église de qualité principalement dans le cadre de la campagne œcuménique. M. Bernard DuPasquier, nouveau référent romand de la nouvelle Œuvre m'a personnellement assuré ce matin même, de la poursuite de cette volonté d'assurer un partenariat de qualité en lien avec la base paroissiale.

Un agenda de discussion est prévu pour 2022 agencé en trois temps : identification des questions et réponses à apporter, les valeurs de la nouvelle œuvre et enfin l'organisationnel. Ainsi une redéfinition complète de notre lien aux Œuvres sera effectuée à l'horizon 2023.

Mais parler ici uniquement des aspects structurels ne suffit pas. Le lien entre notre Église et les Œuvres, s'il se fait sous l'égide de la « bien pensance » ne sert effectivement à rien. Il ne s'agit aucunement de s'acheter une bonne conscience. Parce que ce lien n'est que le reflet tangible d'une dynamique plus profonde, théologique et spirituelle. Celle-ci semble avoir été parfois perdue de vue : la mutualisation de ce domaine comportera donc aussi une dimension plus fondamentale de reconnexion à l'essentiel, par un partenariat plus étroit avec les œuvres.

L'absence de proximité avec les œuvres pâtit aussi d'un handicap réglementaire qu'il s'agit de reconsidérer : je veux parler du fait de devoir correspondre aux normes établies par la faïtière neuchâteloise Latitude 21. Empêchant ainsi les petites œuvres de pouvoir être comptabilisées dans les cibles paroissiales : nous vous proposerons prochainement d'abattre formellement cet obstacle.

Recherche et Développement

Nous avons parlé dans ces synergies sociétales, religieuses ou non-religieuses puis des synergies avec l'Église Universelle et l'ensemble de la Création. Pour conclure nous parlerons de synergie interne et du moyen concret voté par le Synode pour y parvenir : la plateforme Recherche et Développement. Celle-ci doit être un lieu de rencontres et d'échanges pour les ministres de l'EREN qui y sont délégués. En son sein circuleront les informations mais aussi les propositions émanant de ceux et celles qui forment notre Église, les idées émanant des Églises-

sœurs et de la société civile. La plateforme sera à son tour, force de proposition auprès du Conseil synodal et des moyens financiers lui seront même alloués.
Par elle, au-delà du processus EREN2023 proprement dit, sera institutionnalisé le fonctionnement par projet.

Questions de compréhension

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre
Quand va démarrer la plateforme recherche et développement ?

M. Adrien Bridel, conseiller synodal
Dans ce semestre. Les délégués des paroisses recevront une information du Conseil synodal.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale
EREN2023 dans les services cantonaux

Mesdames, Messieurs,

Il me revient de vous présenter les mutualisations concernant les services cantonaux, santé et social.

Concernant le service social : je vous rappelle que ce service inclus les aumôneries spécialisées, les prisons, l'aumônerie de rue, l'aumônerie des étudiants et l'asile. Il s'agit d'un service large avec de nombreuses possibilités de mutualisations et de projets.

Pour toutes ces aumôneries nous travaillons en partenariat avec des institutions et les Églises sœurs. Il s'agit d'un service qui fonctionne globalement bien.

Un défi est de maintenir les bonnes relations dans ces partenariats et de les développer. Nous sommes actuellement en train de retravailler une convention avec les institutions spécialisées.

Un autre défi consiste à rendre le travail dans le service social plus visible à l'interne comme à l'externe de notre institution et à créer de nouveaux partenariats quand cela est possible.

Un troisième défi qui retient notre attention particulière c'est l'asile. Le petit canton de Neuchâtel tient une place particulière car nous hébergeons un des centres fédéraux les plus importants de notre pays. Notre fierté est que les seuls externes autorisés à entrer dans les centres fédéraux sont les aumôniers. Nous veillons donc à répondre aux exigences posées par cette responsabilité qui nous est conférée par la Confédération. Notre partenaire principal assurant le salaire des aumôniers dans ce secteur est l'EERS. Sans le soutien de l'Église suisse, le travail dans les centres fédéraux serait tout simplement impossible pour notre institution. Nous poursuivons les négociations serrées pour pérenniser notre place et obtenir les soutiens nécessaires.

C'est aussi avec le secteur asile que nous soignons les liens avec les paroisses, celle du Joran en particulier dans le projet Req'EREN.

Pour ce service cantonal déjà mutualisé notre plus grand défi demeure de ne pas nous reposer, mais de toujours être à l'affût pour saisir les ouvertures à de nouveaux projets et partenariats pour continuer à annoncer l'Évangile en paroles et en actes aux personnes qui nous sont confiées.

Concernant le secteur santé qui englobe les hôpitaux et les homes pour personnes âgées. L'évolution de la prise en charge des patients change depuis un certain nombre d'années. Petit à petit les institutions de soins passent d'un modèle de prise en charge bio-psycho-social à un modèle bio-psycho-social et spirituel. De plus, sociologiquement, dans la société actuelle, la sphère spirituelle englobe la sphère religieuse alors qu'il y a quelques années l'inverse était la réalité. Ces deux aspects modifient considérablement le travail en aumônerie avec d'une part une diversité des croyances et des spiritualités dépassant largement le cadre des Églises, et d'autre part une certaine reconnaissance du travail d'aumônerie dans la prise en charge thérapeutique du patient.

Le premier défi rencontré par ce secteur implique donc directement le travail sur le terrain pour avoir la prise en charge la plus adaptée aux besoins spirituels des patients.

Cette prise en charge entraîne un travail important dans les partenariats que nous poursuivons avec les hôpitaux d'une part et les EMS d'autre part.

Concernant les hôpitaux, l'aumônerie en soins palliatifs est exemplaire à cet égard. Un aumônier y travaille à 40% et est intégré dans l'équipe des soins palliatifs de la Chrysalide.

De plus, des demandes d'accompagnement spécifique et d'intégration de l'aumônier dans les équipes de soins voient le jour. Des discussions sont en cours pour de nouveaux liens avec certains services hospitaliers.

D'autres services subissent des mues importantes et le travail d'aumônerie doit impérativement s'adapter et chercher de nouveaux partenariats pour poursuivre sa mission auprès des patients.

La pièce de résistance pour la fin, le gros dossier EMS qui suscite régulièrement des remarques du Synode lors de l'examen des comptes. Le projet pilote de la Sombaille se termine en septembre 2022 et nous espérons qu'il devienne une carte de visite pour développer des projets similaires à l'avenir dans différents EMS.

Les relations avec les EMS devront être redéfinies. Nous voulons offrir nos services d'experts dans l'accompagnement des personnes âgées tout en tenant compte des besoins et des demandes des institutions. L'EREN devra être ferme quant à ses possibilités et proactive dans son offre de prestation et de présence dans ces lieux de résidences.

Le projet d'offrir un accompagnement spirituel tout en respectant l'identité de nos valeurs sera notre principal atout dans les discussions avec les institutions.

Nous sommes convaincus qu'une fois que les partenariats avec les homes seront clarifiés d'autres projets concernant l'accompagnement de personnes âgées pourront être développés (tout ce qui est en relation avec la PMS) et des nouveaux liens créés ou rétablis avec les paroisses.

Questions de compréhension

Aucune question.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal EREN2023 dans le service RH

Jusqu'à présent, nous vous avons parlé des missions de terrains de l'EREN : paroisses, catéchèses, familles, aumôneries, Église et Société. Nous entrons maintenant dans les chapitres liés à l'administration.

Avant de vous parler RH proprement parler, il faut que je vous expose un enjeu fondamental. Les revenus de la contribution baissent, le subside de l'État est aujourd'hui assuré, mais qu'en sera-t-il dans dix ans ? Ce sont-là deux épées de Damoclès. Les immeubles propriété de l'EREN doivent assurer une bouée de stabilité, nous en parlerons.

Mais alors, comment va-t-on compenser la baisse toujours plus grande et qui risque de se précipiter encore de la contribution ecclésiastique ? Il n'y a qu'une seule réponse possible : la levée de fond !

Or, la levée de fond nous emmène dans une dynamique d'entreprise nouvelle : celle de la gestion par projet. Et cela n'est plus un pot commun comme actuellement. La gestion par projet est une solution alternative pour que l'EREN obtienne de nouveaux financements. Mais elle comporte un vrai défi de gestion : la limitation dans le temps des subventions et l'attribution de celles-ci pour une seule mission. Bref, la gestion par projet n'a pas de pot commun dans lequel l'EREN peut opérer ses équilibrages. Cela nous oblige à parler clairement de nos offres, à construire des dossiers de projets, à avoir une nouvelle dynamique de la gestion des flux financiers et des postes. Si le pot commun finançait les postes communs, une gestion projet demande plus de flexibilité, d'une part, et aussi de la part de l'administration d'assurer la sécurité des personnes qui sont en emploi. Il y a un grand équilibre à trouver entre savoir orienter nos permanents vers des missions, des projets qui les motiveraient et assurer les taux d'emploi parce que nos permanents ont des familles à nourrir.

Parlons RH justement.

En admettant que le pot commun de l'EREN (constitué de la contribution, du subside et des revenus de l'immobilier) diminue et que seule la levée de fond permet de compenser, cela va avoir un impact non négligeable sur la politique des ressources humaines.

Le service va devoir faire un plus grand suivi des titulaires de poste. Dans les cahiers des charges de la plupart des permanents, il va y avoir une part fixe (la routine, la sécurité) et une part plus mobile (projet), c'est inévitable ! La part plus mobile correspondant à la part projet et donc, à la part financière plus mobile. Les RH vont devoir connaître plus profondément les aspirations des employés et leurs savoir-faire, pour équilibrer les cahiers des charges entre le paroissial, l'inter paroissial, et le projet. Mettre la bonne personne à la bonne place.

Formations, suivis personnalisés, outils de bilan et surtout beaucoup d'écoute et de bienveillance, car tous les employés de l'EREN vont devoir faire preuve de plus de souplesse et de flexibilité qu'actuellement car le système entier change. C'est notre volonté de vivre qui nous pousse à cela et qui va nous permettre de continuer à répondre à notre mission fondamentale qui est d'annoncer l'Évangile en parole et en acte.

S'ensuivra une nécessité de valorisation des ministères et aussi de revalorisation. La politique salariale, elle aussi devra être revue, les droits en termes de logement de fonction.

Bref, le service RH de l'EREN se modifie à nouveau dans la direction d'un service de suivi des métiers d'Église, proche de la définition de service des ministères. Le service RH devient un vrai service de gestion du personnel apte à aiguiller, orienter, former, motiver et aussi parfois – s'il le faut – contraindre de façon plus directive sur certains points.

Je sais que certains d'entre vous avez émis l'idée que les RH de l'EREN étaient trop dotées par comparaison à d'autres structures de taille semblable. Ce n'est pas le moment de réduire ce secteur, au contraire car il sera une plaque tournante indispensable de la gestion des ministères.

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

EREN2023 dans la promotion du bénévolat

Bonjour à tous, j'ai le plaisir de vous présenter la promotion du bénévolat pour EREN2023.

Une nouvelle impulsion dans le bénévolat. Pour une période de 2 ans, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023, un nouveau poste, poste-pilote de 0.5 EPT pour poser les fondations d'un service du bénévolat encré sur les 4 axes suivants.

- **Axe 1 : Bénévoles dans les postes électifs et à haute responsabilité**

Donner une autre impulsion forte pour offrir au sein de l'EREN une formation pour les « postes-bénévoles électifs et à hautes responsabilités », en particulier, pour les députés-es au Synode, les membres des Conseils paroissiaux (secrétariat et comptabilité) et les présidents.

- **Axe 2 : Conditions cadres du bénévolat**

A. Comment poser un cadre clair ? Une piste est de classer par domaines. Actuellement, de très nombreux services sont offerts. C'est réellement impressionnant de voir un si grand panel d'offres. L'impulsion que nous souhaitons donner est de garder ce qui marche bien et d'innover pour une vision d'une Église en marche.

Un classement en 9 domaines :

1. Organisation des paroisses (présidence, conseillers paroissiaux, service aux cultes)

2. Spirituel sous toutes ses formes

3. Asile (accueil organisation)

4. Visites à domicile et le service taxi

5. Organisation d'évènements : camp de ski, balade d'un jour, vente et marchés

6. Enfance, famille, couple, âge d'or

7. Rencontres : petits déjeuners, café-contact ou café-partage, repas hebdomadaire ou mensuel, club de midi œcuménique

8. Évènements culturels : jazz-raclette, paroles et musique, cinéma, exposition de tableaux, trocs, culte-concerts, concerts

9. Communication : la rédaction de journaux tels : tandem ou la pive, les sites internet

B. Pour soutenir le bénévolat, nous vous proposons de développer un département « RH » du bénévolat qui aura pour mission de

- rédiger des chartes afin de préciser les droits et les devoirs des bénévoles et rédiger d'éventuels contrats
- établir le recensement des bénévoles secteur par secteur une fois par législature
- mettre en discussion la difficile et sensible question d'un éventuel modèle de défraiements.

En conclusion et comme principe de base : garder un lien avec les paroisses et les services cantonaux pour rester aux contacts de ce qui se passe sur le terrain et apporter si besoin les outils professionnels mis à disposition par l'EREN.

- **Axe 3 : La reconnaissance du bénévolat est essentielle**

Une certaine difficulté est à signaler dans le bénévolat, le travail du bénévole ne reçoit pas un salaire pécuniaire. Si l'on s'engage dans un élan de générosité, il peut arriver qu'avec le temps, le manque de reconnaissance pécuniaire aigrisse et décourage. Ainsi, il est prévu des pistes de reconnaissance pour tenter de trouver une manière adéquate de reconnaître, de valoriser et de remercier par un salaire non-pécuniaire. Une ligne va être donnée avec les 3 perspectives suivantes :

1. Organiser une, deux, trois journées de reconnaissance par année afin de promouvoir les échanges entre bénévoles unis par un même engagement et faire Église ensemble
2. Valoriser des actes de reconnaissance personnels
3. Mettre sur pied des formations certifiantes, un atout supplémentaire dans les CV et pour le développement personnel

- **Axe 4 : Promotion du bénévolat**

Acteur social offrant le 80% de sa mission, le bénévolat de l'EREN est une ressource importante pour le bénévolat dans le canton. Nous avons pour but d' :

1. Établir des liens à l'interne comme proposé ci-dessus mais aussi à l'externe avec notamment « bénévolat Neuchâtel » qui regroupe de très nombreuses associations et tisser des liens et des synergies communes.

2. Maintenir les liens avec les partenaires tels le CSP, le SMIG et d'autres

L'EREN est un important acteur du bénévolat offrant un panel de possibilités d'engagement diversifiées et intéressantes faites au nom des valeurs de l'Évangile. Améliorons encore la visibilité de ces offres auprès des citoyens et citoyennes du canton. Le service InfoCom est à disposition pour mettre sur pied une cartographie claire du bénévolat dans l'EREN dans les 9 domaines cités ci-dessus.

Questions de compréhension

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Concernant le service RH, j'ai besoin de comprendre quelque chose parce que cela m'a fait flipper. Mettre les bonnes personnes à la bonne place jumelé un peu plus tard avec le terme utilisé de contraindre, cela me fait penser à un évêque qui va décider qui va où. J'ai besoin de comprendre.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Tout d'abord, il ne faut pas flipper, car ce n'est absolument pas le but. Le service RH est bienveillant mais aussi responsable. Il y a une institution, l'EREN, et des salariés. Ces gens recevant un salaire ne peuvent pas être complètement des électrons libres à l'intérieur du système, comme cela a pu parfois être le cas. Prenons un exemple concret, un changement d'orientation ministérielle. Un ministre souhaite faire un peu d'aumônerie et trouve un poste à 40%, en plus d'un autre 40% qu'il a déjà mais il a besoin d'un 100% au final. Il vient trouver le service RH pour demander un 20%. Celui-ci peut lui proposer quelque chose, ou rien, il va falloir discuter avec le ministre. Néanmoins, il va être difficile de toujours satisfaire toutes les attentes. À un moment donné, il y aura peut-être des contraintes.

Comme principe de base, je n'ai pas du tout envie de vous faire ce que je n'aimerais pas du tout qu'on me fasse. La liberté est une chose très importante, mais on a des responsabilités. Quand on quitte un poste et que cela va poser un certain nombre de conséquences, on doit aussi négocier le moment où on le quitte. Entrer dans le processus de suivi et de contrainte, mais sans privation du droit fondamental.

Mme Marie-Jeanne Robert, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

J'entends valoriser le poste de RH, mais est-ce qu'il ne va pas prendre la place du président du Conseil synodal ? Il y a une grande responsabilité, alors comment est-ce qu'on va former cette personne ? Est-ce qu'il y aura un collègue RH ou tout reposera sur les épaules d'une personne ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On ne parle pas d'un responsable RH. Pour le moment, dans l'EREN, RH c'est trois personnes : un conseiller synodal (qui relaie toutes les décisions RH au Conseil Synodal car celui-ci discute des gros sujets tels que les nominations, les déplacements, les questions disciplinaires, etc.), un responsable RH (travail de suivis des personnes, les contrats, les démissions, etc.), une gestionnaire RH administrative (pour les salaires, le service des remplacements). C'est déjà une équipe. C'est un rapport du Conseil synodal avec la vision RH du Conseil synodal.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Actuellement ce sont les paroisses qui engagent leurs ministres. Comment cela va se passer avec les projets de part fixe et part projet ? Est-ce que les paroisses vont perdre leur responsabilité de l'engagement des ministres ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On est au début du processus, il y a différents enjeux au sujet des questions d'engagement, d'élection. Cela rejoint l'intuition que le service RH ne va pas perdre en importance et que les paroisses restent quand même maîtresses des personnes qui sont là et il y a l'étage intermédiaire qui est le Synode. Donc c'est une très bonne question de savoir comment on nomme les personnes qui vont travailler dans notre Église.

Mme Françoise Dorier, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

La part fixe me paraît clair, la part projet un peu moins. On sait que le projet a une durée limitée dans le temps. Que fait le ministre si le projet capote ou n'aboutit pas ? Comment est-ce que la part projet du cahier des charges va être gérée ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Cela va être géré en grande partie en lien avec la politique de la levée de fond. Il faudra spécifier clairement le montant financier à atteindre et faire des dossiers clairs pour les organismes qui vont nous fournir de l'argent pour ces projets. On doit donner à ces organismes la garantie que leur argent a servi à ces projets. On devrait pouvoir augmenter ce revenu financier et utiliser beaucoup le pot commun pour les moments de transition. Il y a deux objectifs qui nous semblent être malheureusement contradictoires dans la pratique, c'est la gestion par projet et la garantie d'emploi. Ces deux objectifs doivent absolument trouver un équilibre dans l'EREN. Les ministres ont besoin de leur emploi et l'Église a de moins en moins d'argent. Alors soit, si elle a moins d'argent, on peut diminuer toujours plus le nombre de postes, ou alors on essaye d'augmenter les revenus par projet. Il faut utiliser ce qui est sectorisé pour un secteur et ce qui est non sectorisé pour mettre de l'huile dans les rouages. Le véritable enjeu, pour le Conseil synodal, est de garantir les emplois, tout en ayant des limites car on ne peut pas exiger n'importe quoi dans un tel système. Si un ministre veut changer radicalement d'attribution mais qu'il y a une différence et un delta fondamental de poste, le Conseil synodal est aussi libre de négocier.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Au sujet du bénévolat et par rapport aux chartes, est-ce que cela ne tue pas la simple bonne volonté ? Par exemple pour un bénévole qui vient décorer le sapin de Noël, est-ce qu'il faut vraiment lui faire signer une charte ? Je comprends bien que pour certaines choses, c'est nécessaire, mais si on n'a pas de bénévole, les accueillir avec une charte, est-ce que cela va les encourager ? Cela peut être un système qui met les bâtons dans les roues et être contre-productif.

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Je comprends bien la question, par contre il y a des domaines où une charte est nécessaire pour donner un cadre. Ton exemple pour le sapin de Noël, c'est une part du bénévolat qui n'a pas besoin d'une charte.

Une charte peut aider dans du bénévolat de responsabilité. Il faudra avoir du bon sens et distinguer les choses. La charte est importante pour du long terme et pour un poste à responsabilité. Les devoirs des bénévoles sont importants et il faudra voir s'il n'y a pas un contrat pour que lorsque les gens s'engagent, ils prennent cela pour du solide.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

EREN2023 dans l'administration centrale

Un constat : l'engagement bénévole sur une longue durée est en baisse, cela n'est pas propre aux Églises, c'est une réalité de société. On constate que les paroisses, pour les tâches importantes (secrétariat, comptabilité), commencent à payer des personnes pour les effectuer. Le temps où la comptabilité était faite gratuitement le soir par quelqu'un est terminé. La question pour nous est d'offrir aux paroisses et à l'ensemble des structures de l'EREN, un soutien au niveau de ces tâches support qui sont indispensables au niveau du fonctionnement de la paroisse et de l'EREN. Je resterai sur les paroisses puisque ce sont les structures que vous représentez. Comment offrir un soutien au niveau secrétariat, gestion informatique, immobilier et finance ? Pour cela, nous avons besoin de vous. Nous avons besoin, dans un premier temps, d'analyser les besoins d'aujourd'hui et se poser les questions des besoins émergents : comment sera notre paroisse dans 5 ou 10 ans, avec le constat que le bénévolat sur une longue durée est en baisse.

Je prendrai juste quelques éléments, puisqu'il y aura bien évidemment, pour tout cela, des rapports, des groupes de travail, et moi, en tant que référent de ces secteurs-là, je ne pourrai rien sans vous.

Tout d'abord, l'outil informatique. Nous avons un outil informatique vieillissant, cela fait des années que l'on parle de ce fameux fichier. Des contacts ont été analysés, on sait qu'on ne pourra pas imaginer faire quelque chose en lien avec la contribution ecclésiastique, donc on devra partir seul pour la création d'un nouveau fichier mais nous devons réfléchir ensemble aux besoins des paroisses.

La même question se pose au niveau des secrétariats. Est-ce qu'il y a des tâches que l'on pourrait faire ensemble ? Est-ce qu'il y a des tâches qu'un secrétariat d'une paroisse pourrait faire pour d'autres paroisses ? Les outils informatiques nous permettent de partager un certain nombre de tâches, sans être tous en même temps au même endroit. Là aussi il y a certainement une possibilité d'optimiser nos fonctions et peut-être d'économiser à terme des postes professionnels administratifs.

Au niveau des finances, c'est la même question. Pour la comptabilité, il y a des choses légales qui concernent plus l'administration centrale. Mais est-il logique d'avoir 9 personnes qui font 9 fois la comptabilité ? N'y-a-t-il pas quelque chose qui peut être fait ensemble, d'une autre manière ?

La même question au niveau immobilier. L'immobilier est toujours un problème d'argent. On veut garder son immeuble, etc., peu importe. Mais est-ce qu'aujourd'hui on ne doit pas être dans une question un peu différente ? Quels sont les besoins aujourd'hui pour notre Église, que cela soit des biens paroissiaux ou cantonaux, pour continuer de faire la mission. Qu'est-ce qui est en trop et qu'on pourrait mieux rentabiliser, peu importe que l'argent tombe dans une paroisse ou à la caisse centrale ? Nous sommes une seule Église. On se rend compte, au niveau immobilier, qu'il y a des projets de rénovation dans une paroisse ou dans une autre, bien souvent sans soutien

central, alors qu'on a les compétences. Nous avons besoin de discuter avec vous de ces éléments-là. Il faudra trouver les bonnes personnes pour faire partie de ces groupes. On peut améliorer notre rentabilité économique, nos forces de travail en travaillant ensemble.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal EREN2023 dans le service InfoCom

L'InfoCom de l'EREN a un haut potentiel pour la mutualisation. C'est déjà un service au service de tous, de toutes les paroisses et de tous les autres organes de l'EREN.

Depuis longtemps, le service InfoCom a un vrai regret. Il est souvent cantonné à relayer des informations plutôt que de communiquer du contenu. Et pourtant, il rêve de communiquer du contenu, théologique, éthique, sociétal etc., votre contenu, plutôt que des listes de dates et de cultes.

Il y a là l'objectif de faire de notre site internet (par exemple) une vraie porte d'entrée de l'EREN pour dire qui nous sommes et non seulement ce que nous faisons, en terme de liste d'activités. Bien sûr, les activités y figureront mais il y a à repenser à ce que nous voulons communiquer au monde qui nous entoure. Le monde entier n'est pas au culte mais le monde entier est sur internet. La pandémie a aussi fait évoluer cette manière de concevoir l'information et la communication.

Concrètement, le travail qui a été fait sur l'identité visuelle va déjà dans ce sens. Rendre l'Église visible et identifiable. Se joue là aussi notre caractère d'unité qui se présente avec le même sigle. Il y a tant de possibilités actuellement et tant de publics qui pourraient être concernés. L'EREN doit réfléchir à sa politique de communication : relayer des contenus, des positions, des messages, des vidéos... et pas seulement des dates.

Il y a des Églises et des paroisses dans le monde qui avec peu de moyens rayonnent grâce à cela et sont suivies dans toute leur région linguistique. Pour cela, il faut avoir du contenu et le faire rayonner de façon ajustée.

La pandémie l'a montré, les débats sur la loi de reconnaissances des communautés religieuses, puis toute la question sur la bénédiction du mariage pour tous... les médias s'intéressent à notre Église lorsqu'elle amène des thèmes innovants... Des débats éthiques de société, il va encore y en avoir abondamment ces prochaines années.

Notre communication interne (activités, site web, contenus théologiques) doit être relayée et diffusée. La société attend plus qu'on ne pense notre opinion éthique. Nous avons des réflexions extraordinaires dans de multiples domaines : le soin spirituel des personnes, dans les hôpitaux, les EMS, la rue... Le développement personnel et spirituel des jeunes, des couples, des familles... Le lien communautaire dans une société où règne l'isolement... Le lien entre science et éthique... La définition de la famille. La mort, l'amour, la vie, la résilience, la résurrection...

Le rêve d'InfoCom, et c'est une magnifique mutualisation, est de diffuser ces contenus de façon ajustée et large.

Cette visibilité montrera également l'intérêt pour la société neuchâteloise d'avoir une Église qui aide la population à mener à bien spirituellement son existence.

Si la société reconnaît à l'EREN cette qualité (c'est déjà le cas car l'EREN a bonne presse), des partenaires seront intéressés à investir en elle, pour des missions diverses et variées.

On en vient donc à la levée de fond !

Liée étroitement à InfoCom, la levée de fond est un service qui va s'avérer de plus en plus indispensable et il va s'appuyer sur la qualité de notre offre (j'aime beaucoup le mot offre, bien mieux que prestation, car l'offre parle un tout petit peu de la gratuité de l'évangile).

La levée de fond aura des objectifs concrets à atteindre. Ils viseront à trouver de nouvelles sources de financements pour les activités de l'Église et aussi les tâches supports. Pour info, le poste de levée de fond de l'EREN est actuellement financé, presque entièrement (CHF 60'000.- par année), par une fondation externe : la fondation Dunki-Baltensperger.

Plus grande est la qualité de nos contenus communiqués, plus facile sera l'obtention de financements par des partenaires externes à l'EREN.

Questions de compréhension

Aucune question.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

EREN2023 au niveau synodal

Dans le rapport, vous trouverez à la fin trois chapitres consacrés à des enjeux cantonaux : le Synode, l'établissement du tableau des postes et les changements principaux du Règlement général et de la Constitution.

Le Synode a décidé de suivre l'analyse du Conseil synodal en acceptant des budgets fortement déficitaires pour ces prochaines années, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau tableau des postes pour une activation en 2024.

Dans le rapport ProjectionEREN2023, vous trouverez déjà les grandes lignes que propose le Conseil synodal pour le mettre en œuvre.

Au niveau paroissial, le Conseil synodal propose tout d'abord d'abandonner la clé actuelle de construction du tableau. Pour rappel il était construit sur une pondération de trois critères : nombre de paroissiens, nombre de jeunes inscrits et nombre d'actes ecclésiastiques célébrés.

Son analyse montre qu'il y a une base incompressible de missions paroissiales à accomplir (souvent décidées par le Synode) qui ne dépendent pas de ces critères de nombres. Ils ne dépendent pas non plus de la taille de la paroisse. Il y a une injustice fondamentale à demander les mêmes missions à une paroisse de 1,5 poste qu'à une autre de 5 postes. Il faut corriger cela. Les mutualisations vont entrer dans le tableau des postes. On va réfléchir à combien il faut pour la jeunesse, l'enfance, Terre Nouvelle, la base pastoro-diaconale des paroisses (le suivi actif de la communauté), le lien avec les communes. Ce sont des critères beaucoup plus intéressants que simplement prendre des clés et presser sur le signe égal de la calculatrice et c'est valable pour tout le monde.

D'autre part, les résultats du dossier des mutualisations des services funèbres et du KT votés en août 2024 entraîneront l'EREN dans une dimension inter-paroissiale ou régionale qui auront des impacts sur précisément deux des trois critères de calcul actuel.

Le niveau inter-paroissial devra être intégré dans le nouveau tableau des postes de façon indépendante. Il est envisageable que d'autres mutualisations importantes entrent dans le domaine de l'inter-paroissial : notamment ce qui concerne le dicastère Église et Société, à savoir Terre Nouvelle et sauvegarde de la création et recherche et développement.

On pourrait encore imaginer à côté de ces postes, des dotations spécifiques pour des lieux phares, dans le bas comme dans le haut du canton, ou pour des missions spécifiques accomplies par les paroisses.

Comme on ajoute un échelon inter-paroissial dans l'ensemble de la structure, la collaboration et le lien avec le Synode deviennent plus importants. Et c'est une bonne chose, car cela va dans le sens de l'unité et de la collaboration. On en parle depuis longtemps face à l'injustice des services cantonaux qui ne sont pas représentés dans le Synode.

Bien sûr, ces changements auront des conséquences importantes sur les prérogatives des paroisses et leur gestion, c'est pourquoi un gros travail doit être fait sur l'organe qui nous réunit toutes et tous, à savoir vous, le Synode. Le Synode va devoir revoir ses procédures pour avoir des procédures un peu plus participatives et revoir son fonctionnement global (motion des Hautes Joux). On n'a pas encore les solutions mais on connaît les questions.

Concernant le Règlement général, il y a un chapitre dans le rapport qui montre les changements réglementaires, mais cela concerne tout ce qui sera impacté par ce rapport : les statuts paroissiaux, le tableau des postes, la définition du Synode, les attributions électives, etc.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Conclusion

J'ai fait une conclusion un peu pastorale. J'aimerais vous dire qu'EREN2023 est un très gros travail, colossal même, mais que ce n'est pas une montagne infranchissable.

Ce travail réussira si tous les acteurs de l'EREN s'unissent vers cette même vision : collaborer, partager, s'entre-aider, se mettre ensemble, fusionner ce qui doit l'être, se regarder, s'observer,

comprendre les besoins, comprendre ce qu'on fait bien, comprendre ce qu'on aimerait faire avec, etc. Il faut aussi se rappeler que nos biens (argent, bâtiments, postes, etc.) ne nous appartiennent pas, mais appartiennent à l'Église. Nous en sommes simplement des gestionnaires, des héritiers au sens des paraboles bibliques. Ils appartiennent encore à l'Église de façon plus large qu'à l'EREN, car ils appartiennent à l'annonce de l'Évangile.

Dans cette optique, l'entraide est plus aisée, que la tâche est moins lourde et si une paroisse ou un organe de l'EREN est en souffrance, c'est le corps entier qui souffre et qui doit prendre soin. On a la chance au Conseil synodal de voir le corps dans son entier, par des bribes, des discussions.

Je dirai ensuite qu'il y a un nouveau positionnement à trouver, en lien avec la fierté de l'Évangile que nous annonçons.

On quitte une position attentiste de quémandeuse pour aller vers un positionnement de partenaire, dans lequel nous proposons à la société une offre qui a une grande valeur : le développement spirituel et religieux de la population. C'est une grande mission qui a une valeur – je vais utiliser un mot fort – inestimable.

Notre foi se témoignera en acte. L'évangile appelle à l'amour, alors aimons ensemble et aimons-nous les uns les autres. Faisons rayonner cet amour. L'amour est un assez bon processus de mutualisation.

Concrètement, l'EREN doit se réajuster. Savez-vous qu'en grec, le mot qui dans le nouveau testament est traduit par justice, dikaïosuné, a surtout le sens d'ajustement. On doit s'ajuster aux autres comme Dieu, en Christ, s'est ajusté à nous.

Nos finances, nos biens immobiliers, nos structures, nos entités, nos gouvernances, notre administration ne sont là que pour servir notre mission de façon la plus ajustée possible.

Du regard du Conseil, notre Église n'est pas tout à fait équilibrée, pas encore bien ajustée, bien que déjà très active dans ce sens.

Le rapport sera à votre disposition dès maintenant. Il sera aussi envoyé à l'ensemble des destinataires habituels du Synode. L'objectif entre maintenant et juin est de rencontrer les organes paroissiaux en priorité pour échanger au sujet de ce rapport en vue d'une discussion au Synode de juin.

Merci beaucoup de votre attention, tout au long de cette présentation. Vraiment je vous invite à lire ce rapport, long mais essentiel et « presque » exhaustif (car on ne peut jamais l'être totalement).

Questions de compréhension

Aucune question.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Un membre du Conseil synodal va quitter le Conseil synodal, il s'agit d'Adrien Bridel. Il nous appartient donc de trouver un nouveau conseiller synodal laïque pour compléter l'équipe.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Nous voulons vous engager dans cette recherche, avec comme profil quelqu'un qui ait à cœur Église et Société. Ce dicastère comporte trois domaines intéressants : les liens avec la société neuchâteloise (politique et culture), la sauvegarde de la création (œcuménisme et Terre Nouvelle) et la recherche et développement. Le profil recherché est un intérêt pour ces sujets mais aussi de l'entregent, un carnet d'adresses de contacts, donc une personne qui a rayonné jusqu'à présent et qui aime ces domaines. Si vous connaissez quelqu'un qui a ces caractéristiques, vous pouvez vous adresser à l'un des membres du Bureau du Synode.

Mme Esther Berger, présidente du Synode.

Le Bureau du Synode a une autre demande de soutien : j'ai accepté de prendre la présidence du Synode à la place du laïc que nous n'avions pas trouvé, mais sachez qu'en juin 2023 ce sera mon

dernier Synode, il s'agira de trouver un nouveau président, laïc ou ministre. La préoccupation est dans vos mains et le Bureau du Synode est à votre écoute.

Prière finale par M. Julien von Allmen, membre du Bureau du Synode

Neuchâtel, le 01.12.2021

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente
Mme Esther Berger



Le secrétaire
M. Frédéric Jakob



Annonce

Mercredi 1^{er} juin 2022

190^e Synode ordinaire au Louverain